



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**Direction générale  
de l'aménagement  
du logement  
et de la nature**

**Direction de  
l'Habitat,  
de l'Urbanisme  
et des Paysages**

**Sous-direction  
des Politiques  
de l'Habitat**

**Bureau de la  
Connaissance  
Sur le logement  
Et l'habitat**

# GALION WEB

Intégration du dispositif de pré programmation  
des aides à la pierre à destination des Maîtres  
d'ouvrages

Note de cadrage fonctionnel

**version 1.1 VF**

**La Grande Arche  
Paroi Sud  
01 40 81 21 22  
télécopie :  
01 40 81 94 49  
courriel :  
ph4.dhup  
@developpement-  
durable.gouv.fr**

Version date	auteur	remarque
08/07/2010	PRZYBYLSKI Mathieu	Synthèse des besoins à partir des documents déjà produit suite à l'abandon de MDEL
12/07/2010	PRZYBYLSKI Mathieu FERRE ABERKANE	Relecture DHUP/USH/INEUM /remarques, corrections évolutions
30/03/2011	MASSE Christophe	Commentaires et compléments – document de travail
12/05/2011	MASSE Christophe	Relecture, compléments.
13/05/2011	MASSE Christophe	Corrections
07/06/2011	MASSE Christophe	Mise à jour, corrections.
14/06/2011	MASSE Christophe	Modifications phasage Pré-programmation → Programmation, ajout données, ajout RGPP066, mise à jour générale.
16/06/2011	MASSE Christophe	Ajout données, compléments suite à la relecture SOPRA.
20/06/2011	MASSE Christophe	Version Finale (VF)

<b>1 OBJET DU DOCUMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>6</b>
2.1 Objectifs.....	6
2.2 Objet.....	7
2.3 Périmètre fonctionnel.....	7
2.4 Acteurs et rôles.....	8
<b>3 LES ÉTAPES DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE ET LES DONNÉES RECUEILLIES.....</b>	<b>12</b>
3.1 Les étapes du traitement de la demande.....	12
3.2 Diagramme d'activité (phase amont traitement de la demande) :.....	16
3.3 Les données liée à l'entité demande.....	17
<b>4 SYNTHÈSE DES BESOINS.....</b>	<b>19</b>
<b>5 LES EXIGENCES.....</b>	<b>20</b>
5.1 Généralités.....	20
5.2 Exigences d'utilisation.....	21
5.3 Exigences de sécurité.....	21
5.4 Exigences de performance.....	21
5.5 Exigences de compatibilité.....	21
5.6 Exigences d'accessibilité.....	21
5.7 Exigences d'ergonomie.....	22
<b>6 STRATÉGIE DE RÉUTILISATION :.....</b>	<b>22</b>
6.1 Intégration du dispositif.....	22
6.2 Authentification - Composants réutilisables.....	22
6.2.1 CERBERE.....	22
6.2.2 Annuaire LDAP USH.....	23
6.3 Le moteur GALION.....	23
6.4 Adaptation de l'Interface et cinématique générale du dispositif.....	24

<b>6.5 La charte graphique.....</b>	<b>27</b>
<b>6.6 L'extension de l'administration GALION au dispositif de pré-programmation.....</b>	<b>27</b>
<b>6.7 Rattachement d'une demande à un service instructeur.....</b>	<b>28</b>
<b>6.8 Initialisation du dispositif de pré-programmation et reprise des dossiers GALION existants.....</b>	<b>28</b>
<b>7 LE PÉRIMÈTRE INFORMATIQUE.....</b>	<b>29</b>
<b>7.1 Cas d'utilisation Demande – 1 – Création.....</b>	<b>31</b>
<b>7.2 Cas d'utilisation Demande – 2 – Importation.....</b>	<b>35</b>
<b>7.3 Cas d'utilisation Demande – 3 – Lister.....</b>	<b>39</b>
<b>7.4 Cas d'utilisation Demande – 4 – Informations.....</b>	<b>43</b>
<b>7.5 Cas d'utilisation Demande – 5 – Avancement.....</b>	<b>47</b>
<b>7.6 Cas d'utilisation Demande – 6 – Validation.....</b>	<b>51</b>
<b>7.7 Cas d'utilisation Demande – 7 – Suppression.....</b>	<b>54</b>
<b>7.8 Cas d'utilisation Demande – 8 – Programmations.....</b>	<b>57</b>
<b>7.9 Cas d'utilisation Demande – 9 – État liste récapitulative.....</b>	<b>60</b>
<b>7.10 Cas d'utilisation Demande – 10 – Extraction SISAL.....</b>	<b>62</b>
<b>7.11 Cas d'utilisation Demande – 11 – Annulation Programmations.....</b>	<b>64</b>
<b>7.12 Cas d'utilisation Demande – 12 – Tableaux de bord.....</b>	<b>66</b>
<b>8 LES ANNEXES.....</b>	<b>69</b>
<b>8.1 Annexe 1 : Liste des règles de gestion.....</b>	<b>69</b>
<b>8.2 Annexe 2 : Liste des codes couleur thématiques pour les états.....</b>	<b>76</b>

# 1 Objet du document

Ce document décrit les fonctionnalités attendues du nouveau dispositif pour la pré-programmation des demandes d'aides à la pierre, à destination prioritairement des maîtres d'ouvrage, qui vient enrichir le périmètre fonctionnel de GALION (outil d'instruction des aides à la pierre de droit commun mis à disposition des services de l'État et délégués des aides à la pierre).

Ce document se décompose en 3 grandes parties et des annexes :

- une présentation générale : qui rappelle l'existant, précise les objectifs attendus (objet et périmètre), ainsi que les acteurs (paragraphe 2) ;
- une présentation schématique du cycle de vie de la demande, de son dépôt par le maître d'ouvrage, jusqu'à son instruction sous GALION, avec pour chaque étape les données recueillies et les besoins (paragraphe 3 et 4) ;
- une présentation détaillée des fonctions proposées par le nouveau dispositif (paragraphe 5 et suivants).

L'ensemble du document définit le périmètre fonctionnel pour la conception du nouveau dispositif de pré-programmation des aides. Les captures d'interface ont été réalisées à partir de la maquette produite dans ce cadre. Ces captures ne sont que des exemples et le contenu n'est pas exhaustif (exemple : l'onglet « informations techniques » présenté dans la capture pour le « Cas d'Utilisation Demande – 8 - Programmation » où ne sont restitués que le montant de subvention et la typologie des logements) . Cette maquette se basant sur celle produite par la société SOPRA pour l'interfaçage GALION-CHORUS.

## 2 Présentation générale

Les enjeux de pilotage et de conception des politiques de l'habitat demandent de pouvoir disposer d'informations de synthèse sur les différentes phases du financement d'une opération de logements sociaux.

L'État met à disposition des services gestionnaires DDT et délégataires des aides à la pierre un système d'information composé, d'une part de GALION, l'outil d'instruction des dossiers de financement des aides à la pierre de droit commun, qui permet la collecte des données, et d'autre part de SISAL, l'info-centre de suivi des aides à la pierre, qui permet :

- de collecter les données de sources diverses provenant :
  - de GALION ;
  - des outils d'instruction propres à certains délégataires ;
  - de partenaires sur ces problématiques : ANRU, AFL ...;
  - d'autres SI comme SITADEL pour les informations complémentaires sur les permis de construire.
- de consolider, de modéliser et de restituer ces données par des analyses et par la production de documents.

L'objectif final est de disposer de l'information la plus complète sur la vie d'une opération, dès sa phase amont avec des informations prévisionnelles jusqu'à la phase finale qui correspond à la mise en service des logements.

Depuis 2007, une démarche a été lancée avec le réseau des acteurs de l'habitat pour déployer un télé-service (portail internet) permettant aux maîtres d'ouvrages de déposer une demande d'aide à la pierre directement auprès des services responsable de la programmation. Cette collecte de données prévisionnelles concourant à une meilleure connaissance des besoins en financement par le niveau national et une plus grande efficacité de la politique de l'État sur ce sujet. Ce télé-service devant également permettre de restituer une meilleure information aux maîtres d'ouvrage sur le traitement de leurs demandes aux différentes étapes de la vie de leurs dossiers.

Le comité de pilotage, composé des acteurs de l'habitat et de la DHUP, a dans un premier temps étudié une solution technique fournie par la DGME. Elle s'est révélée mal adaptée aux besoins métiers mais a néanmoins permis de préciser le périmètre fonctionnel attendu.

En conséquence, le comité de pilotage a pris la décision d'étudier l'intégration dans GALION du portail de pré-programmation des aides pour être au plus près des exigences métiers du domaine.

### 2.1 Objectifs

Le dispositif de pré-programmation des aides à la pierre permettra d'offrir la possibilité aux maîtres d'ouvrage de soumettre et de suivre leurs demandes de subvention sur des opérations

de logements sociaux. La procédure d’instruction, s’appuyant toujours sur le dossier papier, sera menée de manière classique lorsque la décision de programmer l’opération aura été prise. Les maîtres d’ouvrage auront accès à une information actualisée de l’état d’avancement de leurs demandes.

Pour les services instructeurs ou responsables de la programmation, le dispositif permettra de collecter et d’instruire les demandes de subvention directement depuis GALION ou depuis une application propre d’un service délégataire. Ces nouvelles données seront exportées vers l’info-centre SISAL pour permettre la réalisation d’analyses sur les territoires des besoins de financement. Ce complément d’information renforcera le suivi de ces opérations dans SISAL.

Ainsi, pour les partenaires présents au sein du comité de pilotage, ce projet vise aussi à disposer d’une information consolidée sur le stock des opérations en attente de financement au niveau national directement accessible dans SISAL et à compléter par la même occasion les indicateurs sur le suivi opérationnel.

## **2.2 Objet**

Le maître d’ouvrage aura un accès sécurisé à un espace dédié dans GALION pour la saisie et le suivi de ses demandes. Il pourra les déposer, les gérer et les valider. Le maître d’ouvrage peut être représenté dans ces fonctions. D’une manière générale, les « instructeurs » de GALION (cf. paragraphe « **2.4 Acteurs et rôles** ») peuvent suppléer le maître d’ouvrage dans ces opérations de gestion et de validation de demandes de pré-programmation d’aides à la pierre.

Le responsable de la programmation (service État ou délégataire) aura la possibilité de visualiser les demandes dans cet espace dédié de GALION ou dans un autre outil d’instruction propre au délégataire. Il pourra programmer des demandes, en indiquant pour chaque demande l’année de gestion retenue. Il pourra aussi rejeter des demandes. Le rejet entraînera une notification motivée auprès du maître d’ouvrage.

Ce soucis de communication en direction du maître d’ouvrage se retrouve aussi dans la suite du traitement de la demande. En effet, la demande programmée intègre ensuite le circuit classique de l’instruction dans GALION. Aux différents stades de vie du dossier (cf. tableau page 13 et diagramme d’états-transitions page 14) des informations sont poussées vers le maître d’ouvrage et des mises à jour opérées sur les données d’avancement de la demande.

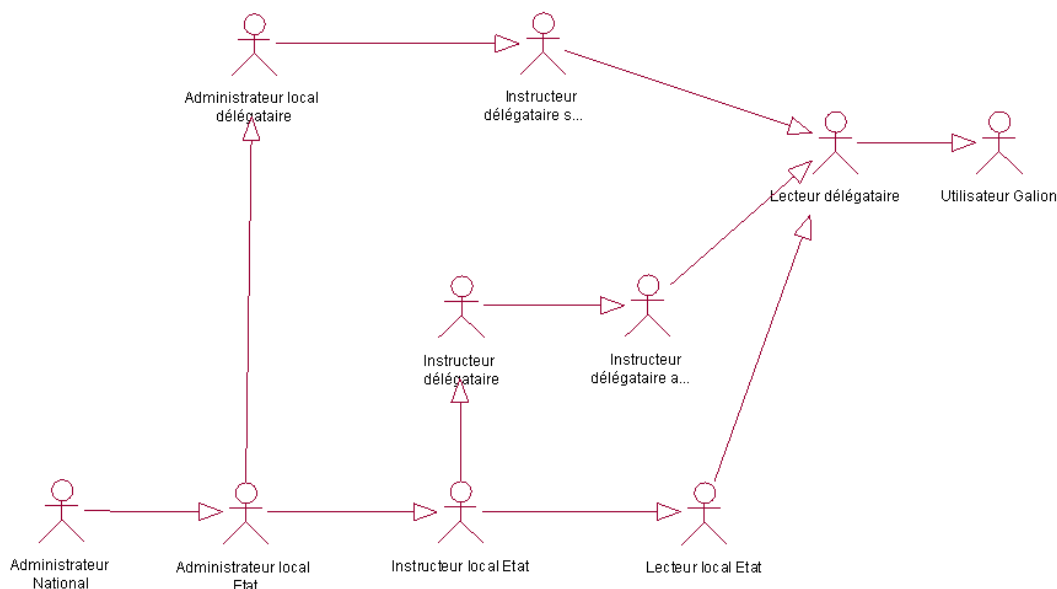
## **2.3 Périmètre fonctionnel**

Le dispositif de pré-programmation a pour objet de collecter les données relatives à la programmation du financement d’aides à la pierre de droit de commun et de compléter les informations de suivi après financement par l’intermédiaire du dépôt des demandes de subvention par les maîtres d’ouvrages.

Le dispositif doit prendre en compte les exigences de sécurité, les adaptations induites dans le processus d’instruction pour les services gestionnaires, les échanges (entrées et sorties) de données vers d’autres applications.

## 2.4 Acteurs et rôles

Le SI ( Système d'Information) GALION dispose déjà d'un certain nombre d'acteurs (cf. schéma ci-dessous) :



Les profils de ces différents acteurs sont rappelés ci-après (extrait du DCF de GALION version 1.5) :

### **Administrateur National**

Gestion des réglementations et définition des modèles de convention.  
Gestion du référentiel, du paramétrage national, accède aux conventions de délégation.

### **Lecteur local État**

Consultation des dossiers d'aide pour son compte ou pour le compte d'un délégataire (uniquement dans le cadre d'une MAD).  
Remarque : ce profil pourra être utilisé par les intervenants du PND (Pôle National de Diffusion) dans le cadre de l'assistance utilisateurs

### **Instructeur local État**

Instruction des dossiers d'aide pour son compte ou pour le compte d'un délégataire en MAD.  
Consultation de ses dossiers et ceux instruits pour les délégataires (uniquement dans le cadre d'une MAD).  
Suivi des paiements (gestion) (pour les dossiers traités pour le compte d'un délégataire dans le cadre d'une MAD).

### **Administrateur local État**

Gestion des conventions de délégation et modifications de certaines caractéristiques de la réglementation pour gérer les adaptations locales aux délégataires (ex : valeurs max des taux, critères utilisés, ...) selon les cas.

Consultation de tous les dossiers gérés par les instructeurs de son entité gestionnaire. Accès aux états

### ***Instructeur délégataire***

Idem Instructeur Délégataire (avec MAD), et Instruction des dossiers d'aide

### ***Instructeur délégataire avec MAD***

Lorsqu'il existe une entité gestionnaire en mise à disposition :

- Consultation des dossiers
- Consultation et Édition des décisions de financement (pour impression en local)

Gestion et Suivi des paiements

### ***Lecteur délégataire***

Consultation des dossiers et des décisions.

Remarque : ce profil pourra être utilisé par les intervenants du PND (Pôle National de Diffusion) dans le cadre de l'assistance utilisateurs

### ***Instructeur délégataire sans Galion***

Ce profil est dédié aux délégataires ne possédant pas Galion, mais qui doivent saisir un minimum d'informations sur les dossiers (ce profil remplace l'actuel formulaire web).

### ***Utilisateur Galion***

### ***Administrateur local délégataire***

Modifications de certaines caractéristiques de la réglementation pour gérer les adaptations locales aux délégataires (ex : valeurs max des taux, critères utilisés, ...) selon les cas.

Consultation de tous les dossiers gérés par les instructeurs de son entité gestionnaire. Accès aux états.

Tous les acteurs originels de GALION sont présents sur le dispositif de pré-programmation. A ces acteurs, il convient d'ajouter ceux propres au dispositif de pré-programmation dans GALION :

### *Administrateur maître d'ouvrage*

Ce profil est dédié au niveau de représentation le plus haut du maître d'ouvrage. Il accède à l'ensemble des fonctions du dispositif de Pré-programmation pour l'ensemble des acteurs agissant pour son compte :

- Il peut créer des demandes de programmation d'aide à la pierre ;
- Il peut modifier toute demande déposée en son nom, tant que cette dernière n'est pas validée ;
- Il peut valider toute demande déposée en son nom ;
- Il reçoit les notifications d'avancement de l'instruction classique GALION pour toutes les demandes déposées en son nom ;
- Il peut renseigner les données d'avancement pour toutes les demandes déposées en son nom ;
- Il peut aussi éditer des tableaux de bord.

### *Gestionnaire(s) principal(aux) du maître d'ouvrage*

Ce profil est dédié au « gestionnaire » des demandes, agissant pour le compte d'un maître d'ouvrage. Un maître d'ouvrage peut disposer de plusieurs services gestionnaires. Un service gestionnaire relève d'un seul maître d'ouvrage.

Il dispose des privilèges suivants :

- Il peut créer des demandes pour le compte de son maître d'ouvrage ;
- Il peut modifier les demandes qu'il a déposées pour le compte de son maître d'ouvrage ;
- Il peut valider les demandes qu'il a déposées pour le compte de son maître d'ouvrage ;
- Il reçoit les notifications d'avancement de l'instruction classique GALION pour les demandes qu'il a déposées pour le compte de son maître d'ouvrage ;
- Il peut renseigner les données d'avancement pour les demandes qu'il a déposées pour le compte de son maître d'ouvrage ;
- Il peut consulter les autres demandes en cours et validées de son maître d'ouvrage (cf. paragraphe « **3.1) Les étapes du traitement de la demande** ») ;
- Il peut aussi éditer des tableaux de bord.

### *Gestionnaire(s) délégué(s) du maître d'ouvrage*

Ce profil est très voisin du profil « Gestionnaire Principal du maître d'ouvrage ». Il dispose des mêmes privilèges mais ne peut valider les demandes qu'il a déposées pour le compte de son maître d'ouvrage.

### *Lecteur(s) maître d'ouvrage*

Consultation des demandes en cours et validées du maître d'ouvrage.

De plus, l'évolution récente de GALION (version 1.6) dans son interfaçage avec le SI CHORUS nécessite l'ajout d'un nouveau profil de « super instructeur » pour les opérations CHORUS (notion de responsabilité). Ce « super-instructeur » a la charge de la programmation des demandes réalisées par les services de l'État.

### *Instructeur local État Responsable CHORUS*

Idem Instructeur local État.  
Responsable de la programmation des demandes.  
Validation des échanges vers CHORUS.

Par ailleurs, les profils suivants de GALION :

- Instructeur Local État ;
- Instructeur Délégataire ;
- Instructeur Délégataire avec MAD ;
- Instructeur Local État Responsable CHORUS.;

doivent disposer de privilèges semblables au profil « Gestionnaire Principal du maître d'ouvrage ». Ils peuvent déposer et valider des demandes de pré-programmation pour des opérations relevant de leur territoire pour le compte de différents maîtres d'ouvrages. Ils ne peuvent consulter que les demandes déposées par d'autres gestionnaires que si :

- Elles sont à l'état « Validées » ;
- Elles concernent leur territoire (notion de rattachement – cf. paragraphe « **6.7) Rattachement d'une demande à un service instructeur** »).



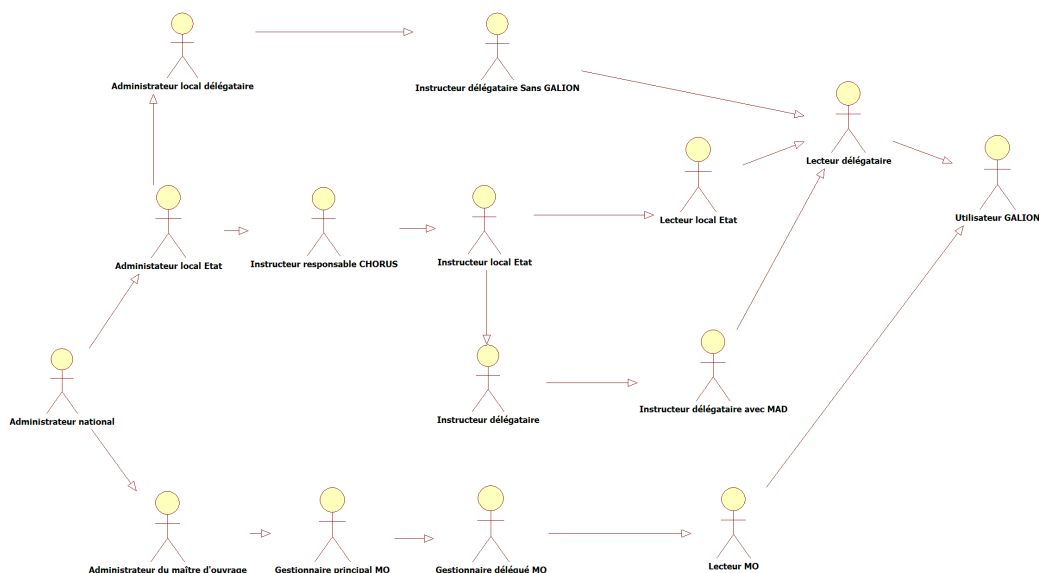
Une attention particulière doit être portée sur l'acteur « **Instructeur Délégataire avec MAD** » au regard des privilèges qui sont les siens dans le dispositif GALION.

Pour la Pré-programmation, il est aussi habilité à instruire un dossier pour le compte d'un maître d'ouvrage.

Ci-dessous, capture du choix des profils dans la maquette produite en appui de la rédaction du présent document :



Le schéma UML des acteurs GALION est alors le suivant :



### 3 Les étapes du traitement de la demande et les données recueillies

#### 3.1 Les étapes du traitement de la demande

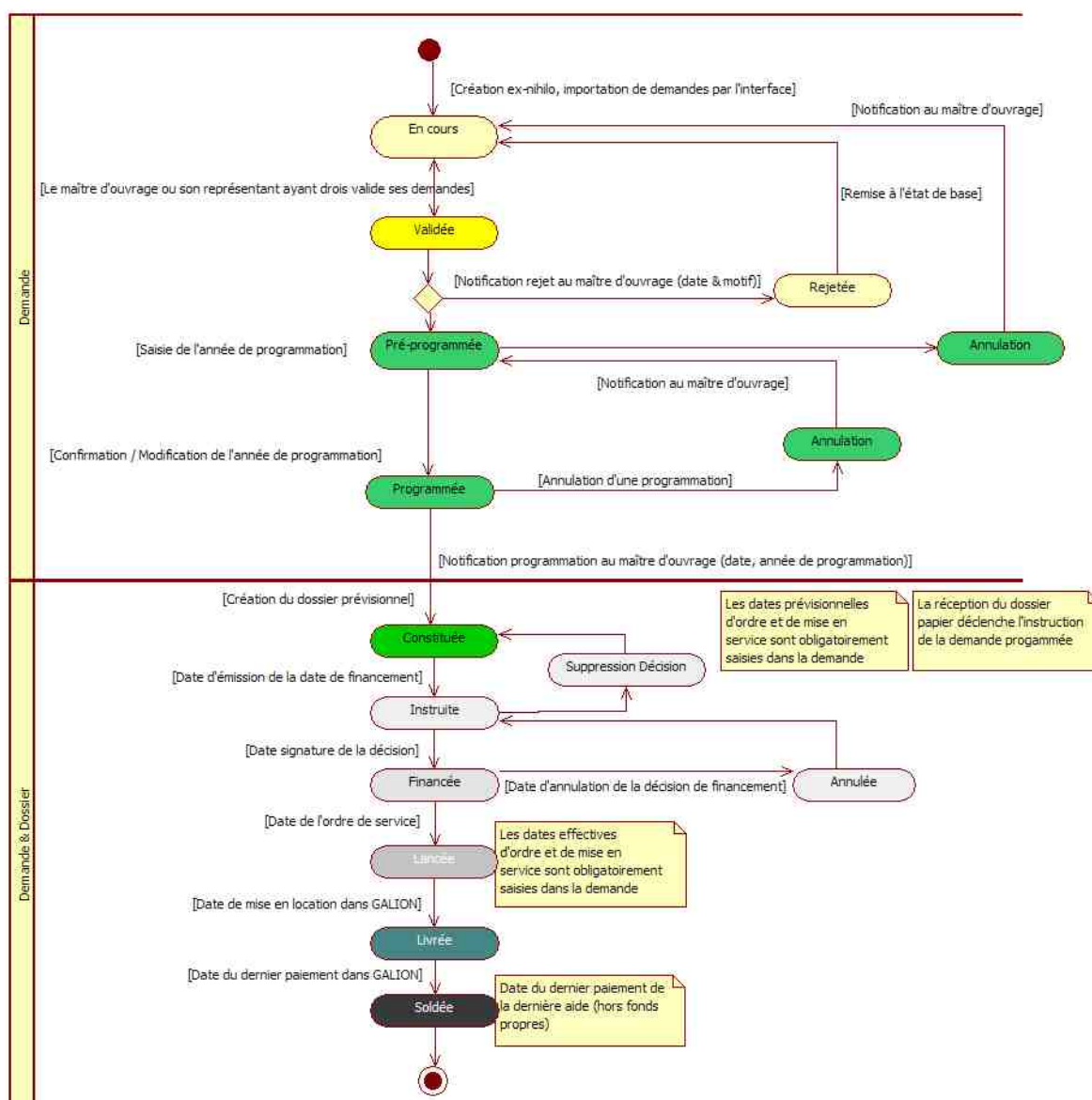
(cf. tableau et diagramme d'états-transitions pages suivantes)

La demande pourra être suivie à partir de différentes étapes :

Étape	État	Statut	Acteurs	Courriel	Commentaires
1	En cours	Demande	Maître d'ouvrage Représentant MO	<input type="checkbox"/>	La demande est saisie tout ou partiellement par le maître d'ouvrage (ou son représentant ayants droits) sans être validée par celui-ci.
2	Validée	Demande	Maître d'ouvrage Représentant MO	<input type="checkbox"/>	La demande a été saisie avec les données obligatoires et validée par le maître d'ouvrage (ou son représentant ayants droits)
3a	Pré-programmée	Demande	Service Resp. Programmation	<input type="checkbox"/>	La demande a été validée par le maître d'ouvrage (ou son représentant ayants droits) et pré-programmée pour une année de gestion donnée par le service responsable de la programmation. La demande rentre dans le cycle « programmation ».
3b	Programmée	Demande	Service Resp. Programmation	<input type="checkbox"/> S	La demande pré-programmée est programmée pour une année de gestion donnée par le service responsable de la programmation.
3bis	Rejetée	Demande	Service Resp. Programmation	<input type="checkbox"/> S	La demande a été rejetée par le service responsable de la programmation (Retour à l'étape 1). Il faut prévoir un stockage des historiques A/R rejets / validation.
4	Constituée	Dossier	Service instructeur	<input type="checkbox"/> S*	La demande a été traitée en qualité de dossier prévisionnel dans GALION S* : les dates prévisionnelles d'ordre et de mise en service sont obligatoirement saisies.
5	Instruite	Dossier	Service instructeur	<input type="checkbox"/>	Date d'émission de la décision de financement de l'aide principale renseignée par le service (qui correspond à la date d'imputation de la décision dans GALION)
6	Financée	Dossier	Service instructeur	<input type="checkbox"/> S	Signature de la décision de financement de l'aide principale (qui correspond à la date de signature réelle de la décision dans GALION).
6bis	Annulée	Dossier	Service instructeur	<input type="checkbox"/> S	Date éventuelle d'annulation de la décision de financement de l'aide principale renseignée (correspond à la date de signature de la décision d'annulation dans GALION)
7	Lancée	Dossier	Service instructeur	<input type="checkbox"/> S*	Date de l'ordre de service renseignée. S* : Les dates d'ordre et de mise en service sont obligatoirement saisies.
8	Livrée	Dossier	Service instructeur	<input type="checkbox"/> S*	Date de mise en service renseignée (qui correspond à la date de mise en location dans GALION). S* : Les dates d'ordre et de mise en service sont obligatoirement saisies.
9	Soldée	Dossier	Service instructeur	<input type="checkbox"/>	Date du dernier acompte de paiement renseignée (qui correspond à la date du dernier paiement dans GALION)

S : à destination du maître d'ouvrage – E : à destination du service instructeur \* : si nécessaire (informations d'avancement)


### Diagramme d'états-transitions : Les états d'une demande




• Le Cycle des Programmations comprend deux phases :

- Étape 3a** : La « pré-programmation » qui permet au service responsable de la programmation d'enclencher le processus de programmation. A ce stade, l'année de gestion est renseignée, la demande intègre un processus de décision (Autorité Préfectorale, autre) pour arbitrage et « signature » ;
- Étape 3b** : La « programmation » qui correspond à la fin du processus de décision autour dans le cycle de programmation (arbitrages rendus). A ce stade, l'année de gestion peut-être modifiée.

A l'étape 3b (programmation), le maître d'ouvrage est informé par courriel de la décision.

	<p>La condition d'instruction d'une demande est double et l'ordonnancement chronologique normal est :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cycle des Programmations (étapes 3a et 3b) de la demande par le service responsable (après dépôt et validation par le maître d'ouvrage ou le son représentant ayant droits) ;</li> <li>2. Réception du dossier papier de la demande et démarrage de l'instruction par le service instructeur.</li> </ol> <p>Une demande programmée ne peut jamais devenir un dossier prévisionnel GALION sans réception du dossier papier de l'opération.</p> <p>Normalement, un dossier papier transmis par un maître d'ouvrage n'engage pas la création tacite d'une demande de pré-programmation. Mais les services instructeurs GALION gardent la possibilité d'instruire des dossiers sans pré-programmation. Ils doivent alors être en mesure de vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'une demande de pré-programmation ne vienne pas à posteriori d'une instruction ;</li> <li>• de rattacher le cas échéant un dossier instruit à une demande de pré-programmation postérieure à l'instruction (ex: défaut de validation de la demande par le maître d'ouvrage) ;</li> <li>• de notifier éventuellement la nécessité de valider la demande au maître d'ouvrage pour programmation.</li> </ul>
---	--

	<p><u>Rappel</u> : Les étapes 5 à 9 sont tracées par des dates renseignées qui marquent un changement d'état. D'autres mutations sont tracées par l'horodatage de l'opération (création, validation, programmations, annulations ou rejet). Une demande peut, par ailleurs, être plusieurs fois rejetées (navette A/R maîtrise d'ouvrage – service responsable de la programmation) avant d'être finalement programmée.</p> <p>Dans un soucis de cohérence avec les règles sur les dates du SI GALION existant, les informations d'horodatage seront stockées dans deux attributs : un pour la date (format (« aaaa-mm-jj »)), un pour l'heure (format « hh:mm »).</p>
---	--

**NB** : Les informations concernant les différents états de la demande pourront être restituées dans l'interface dans le bloc d'informations « Données d'avancement ».



### 3.3 Les données liée à l'entité demande

Champs	Format	Règle de gestion associée	Déjà dans GALION ?	Saisie obligatoire	Étape [Bloc Infos]
Code SIREN	String(9)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Nom de l'organisme	String(20)	Renseigné automatiquement à partir du référentiel DHUP (utilisation du code Siren) avec notamment l'adresse de l'organisme. Dans le cas où le profil est lié à plusieurs organismes, une liste de choix lui propose de choisir l'organisme. Utilisation de l'entité maître d'ouvrage de GALION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Nom de l'opération	String		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Adresse de l'opération		Respect de la norme AFNOR XPZ 10-011 (avec à minima CP - Bureau Dis - N° et Lib de la Voie). Utilisation de l'entité adresse de GALION norme 38 de la Poste (cf. entité adresse de GALION)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Code Insee	String(5).	Champ modifiable uniquement en statut "Brouillon". Code INSEE de la commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Nom de la commune	String	Renseigné automatiquement à partir du code Insee. Pour le choix commune, utilisation de l'assistant GALION (cf. entité geo)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Nature de l'opération		Liste de choix :- Acquisition/Amélioration,- Construction Neuve	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Montant de la subvention souhaitée	Double.	Par type d'aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Situation foncière du terrain	String	Liste de choix. Utilisation TypeRegimeFoncier de GALION (à harmoniser).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Date de situation foncière du terrain (**)	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Date du dépôt de PC (**)	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Date d'obtention du PC (**)	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Nécessité Droit de préemption urbain	Booléen	Oui/Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Révision Plan Local d'Urbanisation	Booléen	Oui/Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Qualification de la classe énergétique du bâtiment (actuelle) (++)	String	Liste de choix : classe A à G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Qualification de la classe énergétique du bâtiment (cible) (++)	String	Liste de choix : classe A à G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Année de programmation souhaitée	String(4).	Utilisation de l'entité année de GALION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Date prévisionnelle de dépôt du dossier	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Nature des logements	String	Autre logement foyer /Hébergement / Logements ordinaires / Maison relais (pension de famille) / Résidence accueil / Résidence Sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Produit envisagé	String	Liste de choix :- PLUS,- PLAI,- PLS, Produit spécifique hébergement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Typologie prévue	String	Par produit duT1 au T5 et plus. Relation avec TypeLogement, classe qui hérite des caractéristiques de la classe Paramstatic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Nombre de logements envisagés	Long.	Par produit (cf. pour Typologie et Nombre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Date de création de la demande PP (*)	Date	Automatique. Horodatage avec stockage de la date et de l'heure.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Date de validation de la demande PP (*)	Date	Automatique. Horodatage avec stockage de la date et de l'heure.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
N° Identifiant projet	Num.	Automatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Année de programmation retenue	Date	En cas de rejet de la programmation de la demande, la date Null est envoyée. L'opération retourne en statut "EC" pour être modifiée par l'organisme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Techniques]
Nom du service instructeur	String(38)	Normalement plutôt <code>codeEntiteGestionnaire</code> : (String(5)) (cf. entité territoire de GALION pour récupération de l'entité gestionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]
Date de dépôt du dossier de l'opération	Date	Champ non modifiable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC [Infos Générales]

Champs	Format	Règle de gestion associée	Déjà dans GALION ?	Saisie obligatoire	Étape [Bloc Infos ]
Date de début d'instruction de l'opération	Date	Phase d'instruction prévisionnelle dans GALION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Instruction [Infos Avancement]
Date de la fin de l'instruction	Date	Date imputation de la décision dans GALION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Instruction [Infos Avancement]
Date d'accord de financement	Date	Date de signature de la décision dans GALION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Instruction [Infos Avancement]
Date prévisionnelle de l'ordre de service	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC > CON [Infos Avancement]
Date prévisionnelle de mise en service	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC > CONS [Infos Avancement]
Numéro(s) du PC	varying(14)	Comme pour les dossiers dans l'instruction GALION, plusieurs permis de construire peuvent concerner une seule demande.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC > SOLD [Infos Avancement]
Date de l'ordre de service	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC > FIN [Infos Avancement]
Date de mise en service réalisée	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EC > FIN [Infos Avancement]
Date de versement des acomptes	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Instruction [Infos Avancement]
Date d'annulation de la décision de financement	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Instruction [Infos Avancement]
Date de rejet de la demande PP (*)	Date		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Programmation [Infos Avancement]
Motif de rejet de la demande	String(250)	Automatique. Horodatage avec stockage de la date et de l'heure. Une nomenclature des types de rejets sera introduite (table dédiée). Il n'y a pas de valeurs définies pour l'instant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Programmation [Infos Avancement]



Une [date de réception du dossier] papier à renseigner par le service instructeur doit être ajoutée aux données du dossier GALION.

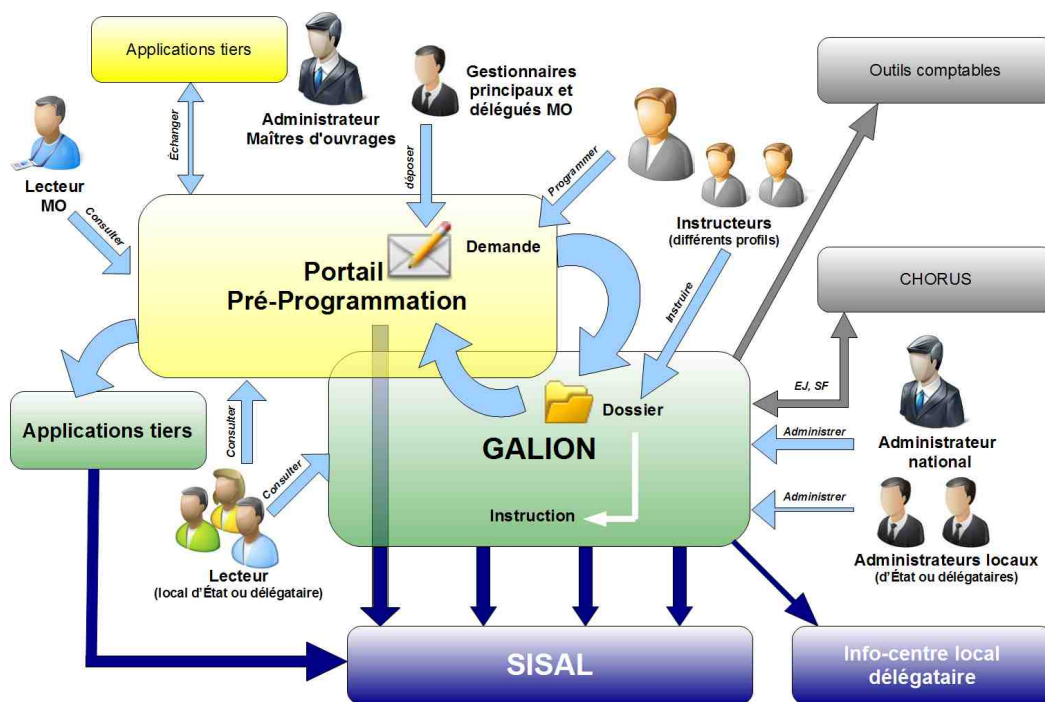
Dans ce tableau, trois blocs d'information peuvent être identifiés autour de l'entité « Demande » :

- Les Informations « Générales » ;
- Les Informations « Techniques » ;
- Les Informations dites d' « Avancement ».

## 4 Synthèse des besoins

Le dispositif de pré-programmation intégré à GALION comprendra des fonctions de saisie, d'administration et de consultation accessibles au sein d'une interface unique (portail).

Le schéma ci-dessous rappelle les principales caractéristiques du SI GALION avec l'intégration du dispositif de Pré-programmation.



### Légende :

- Outils de montage et de suivi d'opérations
- Outils d'instruction de dossier d'aides
- Outils comptables et financiers
- Info-centres

Ce schéma reste très synthétique et les différents éléments fonctionnels qui y sont représentés sont détaillés dans les sous-parties de la synthèse des besoins exprimés. Il

ne met pas (volontairement) en exergue le fait que des services « instructeurs » puissent déposer des demandes de pré-programmation au nom de maîtres d'ouvrage.

Le dispositif de pré-programmation est un outil permettant :

- de créer des demandes d'aide à la pierre ;
- d'importer des demandes (« en cours » ou « validées ») provenant d'applications tiers de maître d'ouvrage par deux modes disponibles :
  - par téléversement direct depuis le module via une interface dédiée.
- de saisir, de mettre à jour et de supprimer des demandes ;
- de consulter et d'éditer des demandes ;
- de valider des demandes ;
- de programmer des demandes ;
- de transmettre au dossier pour l'instruction GALION les informations saisies lors de la demande ;
- d'éditer des listes de demandes ;
- de consulter, d'éditer et d'exporter des tableaux de bord des demandes ;
- d'extraire des données des demandes ;
- de dresser des historiques des demandes ;
- d'informer les maîtres d'ouvrages sur l'instruction des dossiers (informations de GALION sur l'instruction des demandes : dates d'étapes, données absentes) ;
- de compléter les données d'avancement des demandes
  - par retour de GALION (imputations financières) ;
  - par saisie du maître d'ouvrage (dates prévisionnelles et effectives d'ordre et de mise en service).



**Rappel important :**

Le dispositif de pré-programmation doit permettre le « transfert » vers le dossier des informations pertinentes pour le SI GALION. L'instruction engage une restitution d'information vers la demande (état, date d'actualité, données d'avancement : imputations financières) et vers le titulaire de la demande (notification par mail auprès du maître d'ouvrage et son représentant ayant droits).

## 5 Les exigences

### 5.1 Généralités

Les développements seront conformes aux normes définies dans le guide ACAI (Architecture Commune des Applications Informatiques).

## **5.2 Exigences d'utilisation**

L'ergonomie de l'application devra être conçue pour permettre une prise en main rapide de l'application et une exploitation simple et efficace des demandes à instruire.

## **5.3 Exigences de sécurité**

Afin de garantir l'intégrité et la confidentialité des données présentes dans l'application, les phases de conception et de développement de l'application devront permettre, au travers de profils :

- La gestion des droits et des restrictions sur les restitutions ;
- La sécurisation des échanges de fichiers : Les échanges de fichiers depuis les applications externes devront être sécurisés (HTTPS, CFT, SFTP ...) ;
- La sécurisation des données en provenance des écrans de saisie et transitant par un réseau non sûr : Les flux de données liés aux écrans de saisie devront utiliser un flux sécurisé (HTTPS).

## **5.4 Exigences de performance**

Le débit minimum assuré est de 16Koctets/s. Le temps de latence est de 400ms maximum pour des paquets de 1492 octets.

Le chargement d'une page, dans ces conditions, doit être inférieur à 2s.

De même, le temps de mise à jour de la base de données doit être inférieur à 3s.

La saisie multi-lignes devra être mise en place chaque fois qu'elle permettra un gain de temps dans la saisie des données.

## **5.5 Exigences de compatibilité**

La multiplicité des acteurs demande une compatibilité de l'application web à :

- Firefox 3.0.
- Internet Explorer 8.0

L'espace consacré à la pré-programmation des demandes d'aides, dans la représentation restituée au maître d'ouvrage, devra se différencier de GALION pour la charte graphique.

Il devra respecter les recommandations ACAI pour les applications internet, mais devra explorer toutes les possibilités pour l'obtention d'une ergonomie proche des standards du Web 2.0 .

## **5.6 Exigences d'accessibilité**

Le nouveau dispositif devra respecter les standards du W3C (CSS2, XHTML 1.0 strict, WAI niveau Bronze).

## **5.7 Exigences d'ergonomie**

Aux exigences ACAI s'ajoutent les exigences suivantes:

- Application client léger ;
- Aucune installation sur les postes client n'est envisagée ;
- L'utilisation d'applet est à éviter ;
- L'application doit fonctionner autant que possible sans java script.

## **6 Stratégie de réutilisation :**

### **6.1 Intégration du dispositif**

### **6.2 Authentification - Composants réutilisables**

#### **6.2.1 CERBERE**

Cerberé est l'outil d'authentification fourni par le Ministère.

Ce composant doit fournir à Galion Web les informations suivantes :

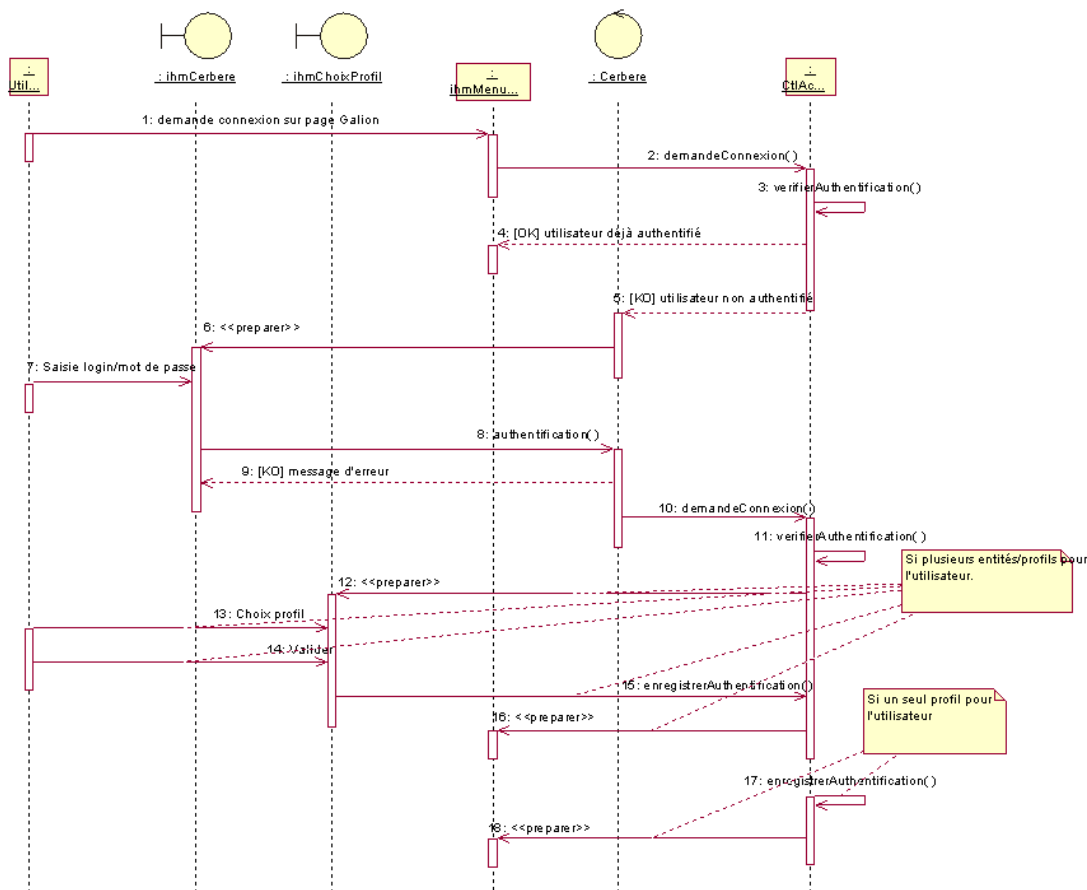
- Les caractéristiques de l'utilisateur
- Le service de l'utilisateur
- Le profil de l'utilisateur
- La portée associée au profil

Dans le cas où la portée est vide, on vérifie que le service de l'utilisateur correspond au nom ou au nom court d'une entité gestionnaire de l'application.

Si la portée n'est pas vide, on vérifie que le service contenu dans la portée correspond au nom ou au nom court d'une entité gestionnaire de l'application.

Si le service de l'utilisateur est " GALION/xxx ", on recherche le code placé derrière " GALION " (xxx).

Rappel du diagramme de séquence « authentification CERBERE » :



### 6.2.2 Annuaire LDAP USH

L'Union Social pour l'Habitat (USH) possède un annuaire LDAP des bailleurs HLM concernant l'accès à ses propres applications.

Mais il n'est pas envisagé, dans la première version du dispositif de Pré-programmation, de déduire les profils d'accès à GALION des utilisateurs représentants (administrateur maître d'ouvrage, gestionnaires principaux et délégués du maître d'ouvrage, et lecteurs maître d'ouvrage) des maîtrises d'ouvrage à partir de cet annuaire.

L'annuaire CERBERE reste l'unique composant pour l'authentification. Le prestataire apportera néanmoins une attention toute particulière aux problèmes rencontrés pour le traitement des entités de second niveau (ex: services DRIHL).

### 6.3 Le moteur GALION

L'ensemble des fonctionnalités pré-existantes dans GALION et utiles dans le contexte de production du dispositif de pré-programmation doivent être réutilisées.

Par ailleurs, la maîtrise d'oeuvre apportera une attention particulière à l'intégration la plus aboutie du nouveau dispositif dans l'existant GALION :

- respect des règles de gestion du SI existant ;
- intégration de la nouvelle entité « Demande » ;
- adaptation des profils « instructeurs » ;
- adaptation des cas d'utilisation du SI pré-existants (notamment pour les notifications d'informations de l'instruction vers la demande) ;
- enrichissement des entités déjà présentes dans GALION (Dossier, ...) ;
- interaction avec les entités déjà présentes dans GALION ;
- non régression ;
- évolutivité et ouverture du dispositif ;
- ...



Le dispositif de pré-programmation n'est qu'un module du SI GALION. A ce titre, il est soumis aux mêmes exigences d'évolution que le reste du SI. Les données à renseigner dans le présent document ne sont pas figées dans le temps. Le cadre réglementaire peut faire évoluer leur périmètre. Le dispositif de pré-programmation doit donc intégrer ce caractère évolutif.

## ***6.4 Adaptation de l'Interface et cinématique générale du dispositif***

Le dispositif est intégré au SI GALION, comme un nouveau sous-domaine de ce dernier. Les principes d'enchaînement et de navigation du SI GALION sont conservés sauf inconvénient majeur motivant une adaptation.

Pour les services instructeurs (État ou délégataires), l'IHM GALION intègre un nouveau menu.

### **MenuAccueil**

Page d'accueil avec le menu d'accueil.

#### **Transitions :**

- Accueil
- => MenuDemande (nouveau dispositif)
- => MenuInstruction
- => MenuConventions
- => MenuParametrage
- => MenuAdministration
- Changer de profil => ihmChangerProfil
- Fermer session => CerbereFermetureSession

Le résultat dans l'interface est le suivant :



Pour les maîtres d'ouvrage, le menu d'accueil est le suivant :

#### MenuAccueil

Page d'accueil avec le menu d'accueil.

##### Transitions :

- Accueil
- => MenuDemande (nouveau dispositif)
- Changer de profil => ihmChangerProfil
- Fermer session => CerbereFermetureSession

Le contenu du « MenuDemande » est présenté ci-après :

#### MenuDemande

Menu du module de pré-programmation.

##### Transitions :

- Création d'une demande => ihmDemandeCre
- Importation de demandes=> ihmDemandeImport
- Gestion des demandes => IhmSaisieInfoDemandeMod
- Validation de la demande => ihmDemandeValide
- Consultation des demandes => IhmSaisieInfoDemandeMod
- Programmation d'une demande => ihmDemandeProgramme
- Annuler une programmation => ihmDemandeProgrAnnule
- Données d'avancement => ihmDemandeAvancement
  
- Suivi pluri-annuel en cours => ihmDemandeSPEC
- Suivi pluri-annuel réalisés => ihmDemandeSPRE
- État récapitulatif des demandes => ihmDemandeEtatRecap
  
- Fermer session => CerbereFermetureSession

La disponibilité des éléments du menu dépend du profil de l'utilisateur. Ci-dessous, des exemples de restitution du menu pour un maître d'ouvrage et pour un service instructeur :

<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">                 Henri DUPOND                  Havraise HLM                  Administrateur MO             </div> <div style="background-color: #800040; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <b>Pré-programmation</b> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Création d'une demande</li> <li>▶ Importation de demandes</li> <li>▶ Gestion des demandes</li> <li>▶ Validation d'une demande</li> <li>▶ Données d'avancement</li> </ul> <div style="background-color: #800040; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <b>Tableaux de bord</b> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Suivi pluri-annuel en cours</li> <li>▶ Suivi pluri-annuel réalisées</li> </ul> <div style="margin-top: 10px;">  Fermer session             </div>	<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">                 Christophe MASSE                  CP2I                  Administrateur National             </div> <div style="background-color: #800040; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <b>Pré-programmation</b> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Création d'une demande</li> <li>▶ Gestion / Consultation des demandes</li> <li>▶ Validation d'une demande</li> <li>▶ Programmation d'une demande</li> <li>▶ Annulation d'une programmation</li> <li>▶ Données d'avancement</li> </ul> <div style="background-color: #800040; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <b>Tableaux de bord</b> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Etat récapitulatif des demandes</li> </ul> <div style="margin-top: 10px;">  Fermer session             </div>
--	---

Au delà de ces nouveautés, des modifications sont à opérer pour permettre la saisie ou la visualisation des informations issues de l'intégration du nouveau dispositif de pré-programmation :

- Affichage d'une zone « IdDemande » dans la consultation / modification du dossier ;
- Affichage d'une zone de notifications dans l'espace GALION – instruction (cf. capture ci-dessous) ;
- ...

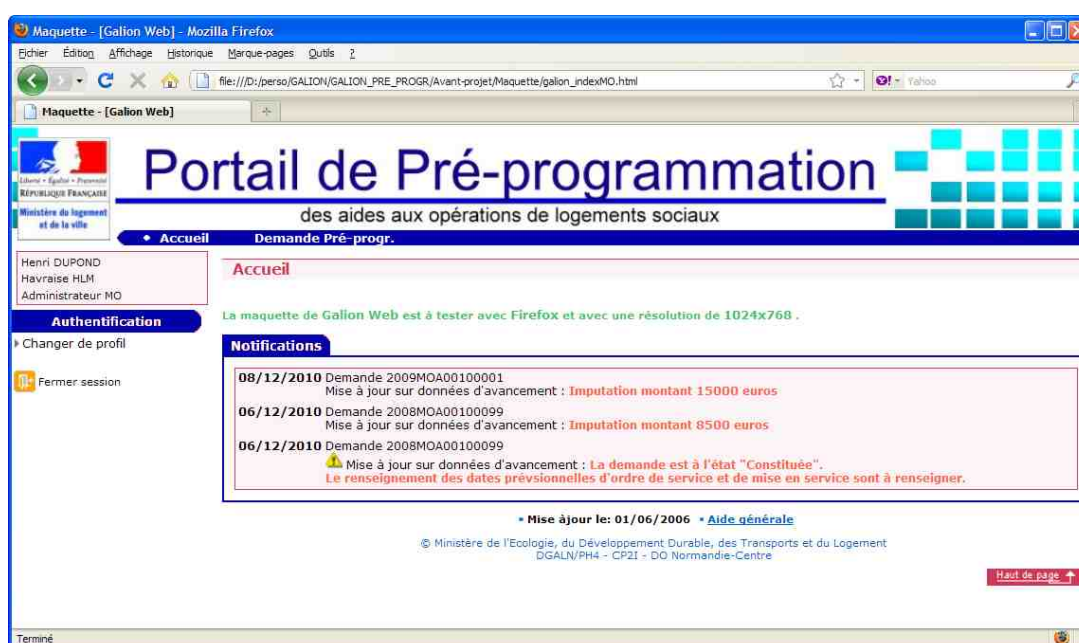
	<p>La date de fin de dépôt des demandes de programmation est restituée dans l'accueil du portail de pré-programmation.</p>
--	--

## 6.5 La charte graphique

Rappel : L'espace consacré à la pré-programmation des demandes d'aides, dans l'ergonomie restituée au maître d'ouvrage, sans renier les principes structurants de GALION, devra se différencier de ce dernier pour la charte graphique. Pour l'espace instructeur, le dispositif de pré-programmation reprend les mêmes règles de présentation que pour le reste du SI GALION.

Il devra respecter les recommandations ACAI pour les applications internet, mais devra explorer toutes les possibilités pour l'obtention d'une interface de qualité et proche des standards du Web 2.0. Enfin, l'espace de pré-programmation devra respecter les standards du W3C (CSS2, XHTML 1.0 strict, WAI niveau Bronze).

Exemple réalisé pour la maquette :



Le prestataire reste force de proposition sur ce sujet. Les pistes pour différencier le « portail » de pré-programmation du reste du SI GALION peuvent se limiter à un bandeau différent (cf. capture ci-dessus), une ou des feuilles de styles propres au « portail », la mise en place d'assistants (calendrier,...)....

## 6.6 L'extension de l'administration GALION au dispositif de pré-programmation

L'administrateur GALION bénéficiera des mêmes possibilités d'administration sur la partie pré-programmation que sur le reste de l'application.

Il devra donc pouvoir compléter le formulaire par d'autres données, adapter les flux de données normalisées et mettre à jour les référentiels. Pour la partie dispositif de pré-programmation, le système doit offrir la même souplesse pour tenir notamment compte des évolutions du cadre réglementaire. En ce sens, le dictionnaire des données à fournir par un

maître d'ouvrage doit être rendu paramétrable. Pour rappel, les demandes font obligatoirement référence à des types de produits financiers.

Enfin, si dans cette première version, l'export SISAL est « associé » au cycle des programmations de la demande, cette fonctionnalité doit faire l'objet d'un paramétrage. En effet, il est probable que dans un avenir proche, la validation entraîne elle-aussi le déclenchement d'un export SISAL.

Dans tous les cas de figure, cet export SISAL reprend la structure de base de l'extraction SISAL pour les dossiers instruits sous GALION.

Concernant les impressions, les maîtres d'ouvrages ou leurs représentants ayants droits ne disposent pas de fonction de paramétrage. Les paramètres qui s'appliquent aux restitutions d'états sont ceux du service instructeur concerné par l'instruction du dossier (notion de rattachement à un territoire d'instruction, cf. paragraphe suivant).

## **6.7 Rattachement d'une demande à un service instructeur**

La commune de l'adresse de l'opération de la demande permet de définir le service responsable de la programmation et le service en charge de l'instruction. Pour une année d'exercice, pour une aide, un seul service gestionnaire est compétent sur un territoire donné (il ne peut y avoir de changement de gestionnaire en cours d'exercice de programmation sur une année).

Pour ce rattachement, le dispositif utilise la table **COMMUNE** du référentiel GALION. Cette table contient un attribut [**comm\_epci**], qui référence le numéro SIREN du délégataire lorsque le territoire est délégué. Si ce champ est vide, l'affectation est par définition faite sur le service État compétent.

- La présence de multiples gestionnaires sur un territoire est impossible. Donc, aucune règle de gestion sur un ordonnancement ou sur une possibilité de choix n'est nécessaire. Par contre, une règle de gestion est à prévoir pour le cas où le champ [**comm\_epci**] est vide afin d'établir l'affectation à défaut (service État compétent) ;
- Il faut prévoir la possibilité de réaffecter une demande à un autre service gestionnaire d'une année sur l'autre. En effet, il est possible que d'une année à l'autre, le gestionnaire compétent sur un territoire puisse changer (nouveau délégataire, fusion entre délégataire, abandon de délégation de compétence) ;
- Pour les aides non déléguables, si l'aide est paramétrée comme non déléguable dans GALION, on renvoi l'opportunité de programmation sur le service État.

## **6.8 Initialisation du dispositif de pré-programmation et reprise des dossiers GALION existants**

A son initialisation, l'espace consacré à la pré-programmation sera alimenté par les anciens dossiers des maîtres d'ouvrage toujours en cours d'instruction, au moins imputés (hors date de signature) et pour lesquels une absence d'information sera constatée (cf. dates prévisionnelles et effectives par rapport à l'état de la demande, présentées dans le paragraphe « **3 Les étapes**

**du traitement de la demande et les données recueillies »).** Des demandes seront créées avec un identifiant, sur le principe présenté dans les règles de gestion pour la création d'une demande (cf. RGPP013 dans le tableau des règles de gestion en annexe 1).

Le premier traitement dans la mise en place du dispositif de pré-programmation consistera donc dans la mise à niveau des entités demandes (reprise des dossiers GALION existants). Cette reprise permettra une meilleure traçabilité des dossiers présentant des lacunes dans la transmission d'informations par les maîtres d'ouvrage.

L'entité « Dossier » du SI GALION doit être enrichie pour permettre de tracer cette généalogie (Demande – Dossier). Pour les dossiers non repris, l'attribut « IdDemande » sera mis à NULL. Le rattachement d'un dossier à une demande peut être opéré a posteriori, dans le cas d'un anachronisme dans le séquençage « demande → dossier ».

## 7 Le périmètre informatique

L'intégration du dispositif de pré-programmation se traduit par la création de cas d'utilisation propres au dispositif, mais nécessite aussi une adaptation / évolution de certains cas d'utilisation de GALION.

Les nouveaux cas d'utilisation induits pas l'intégration du dispositif de pré-programmation sont listés ci-dessous :

### *Sous-domaine : Demande (ou Pré-programmation)*

Code CU	Intitulé CU
CU001	Cas d'utilisation Demande - 1 – Création
CU002	Cas d'utilisation Demande – 2 – Importation
CU003	Cas d'utilisation Demande – 3 – Lister
CU004	Cas d'utilisation Demande – 4 – Informations
CU005	Cas d'utilisation Demande – 5 – Avancement
CU006	Cas d'utilisation Demande – 6 – Validation
CU007	Cas d'utilisation Demande – 7 – Suppression
CU008	Cas d'utilisation Demande – 8 – Programmmations
CU009	Cas d'utilisation Demande – 9 – État Liste récapitulative
CU010	Cas d'utilisation Demande – 10 – Extraction SISAL
CU011	Cas d'utilisation Demande – 11 – Annulation Programmmations
CU012	Cas d'utilisation Demande – 12 – Tableaux de bord



Dans le tableau ci-dessus, les fonctions « Demande - Imprimer » et « Demande - Exporter » ne sont pas listées, mais font partie du périmètre fonctionnel du module de Pré-programmation (cf. diagramme d'activité page 16).

Concernant les cas d'utilisation du SI GALION existant, on peut citer de manière non exhaustive les cas suivants devant être modifiés (mise à niveau du DCF GALION) :

***Sous-domaine : Instruction d'un dossier***

Cas d'utilisation Dossier - 1 - Création  
Cas d'utilisation Décision - 3 - Plan de financement  
Cas d'utilisation Décision - 4 - Imputations  
Cas d'utilisation Impressions des documents paramétrables

***Sous-domaine : Paramétrage des aides***

Cas d'utilisation Définition - 2.Données  
Cas d'utilisation Définition - 5.Tableaux  
Cas d'utilisation Documents - Gestion  
Cas d'utilisation Réglementations – Gestion

***Sous-domaine : SISAL et extraction comptable***

Cas d'utilisation SISAL - Génération

***Sous-domaine : Administration***

Cas d'utilisation Messages d'information – Gestion

Cette liste est purement indicative. Le prestataire veillera à inventorier les cas d'utilisation impactés, la portée et la nature des modifications lors de la phase de conception fonctionnelle.

Les principales règles de gestion déduites de la note de cadrage en date du 12 juillet 2010 devront être complétées et modifiées si nécessaire lors de la phase de conception fonctionnelle. Elles sont introduites pour chaque cas d'utilisation et dans l'annexe 1 du présent document.

## 7.1 Cas d'utilisation Demande – 1 – Création

**Cas d'utilisation Demande – 1 – Création**

Liens avec d'autres GU :

```

    graph TD
      A([Demande - Importer]) --> B([Demande - Création])
      A --> C([Demande - Lister])
      B --> C
      B --> D([Demande - Informations])
      C --> D
  
```

Exemple d'interface :

(ci-dessous création d'une demande par le maître d'ouvrage ou un gestionnaire maître d'ouvrage)

**Création d'une demande**

**Caractéristiques de la demande**

\* Nom opération :

\* Nature opération : Acquisition / Amélioration

\* Date (JJ/MM/AAAA) : 05/04/2011

\* Commune :

(ci-dessous création d'une demande par un « instructeur » pour le compte d'un maître d'ouvrage)

**Création d'une demande**

**Caractéristiques de la demande**

\* Nom opération :

\* Nature opération :  ▼

\* Date (JJ/MM/AAAA) :

\* Commune :

\* Maître d'Ouvrage :

Enregistrer
Retour

**Description fonctionnelle**

**Référence et nom du cas d'utilisation**  
Créer une nouvelle demande.

**Description**  
Créer une nouvelle demande de programmation d'aide à la pierre.

**Acteurs**  
Administrateur Maître d'Ouvrage  
Gestionnaire Principal Maître d'Ouvrage  
Gestionnaire Délégué Maître d'Ouvrage  
Instructeur Local État  
Instructeur Délégataire  
Instructeur Délégataire avec MAD  
Instructeur Local État Responsable CHORUS

**Événements**  
Déclencheur :

- à la demande ;
- automatisé (cf. importation de fichier XML).

  
Déclenché : aucun

**Pré-conditions**  
Aucune

**Post-conditions**  
Aucune

**Description Scénarios**

**Scénario 1 : Création d'une demande depuis l'interface**

- 1) L'utilisateur saisit les caractéristiques de la demande ;
- 2) L'utilisateur sélectionne une commune par l'assistant de sélection de commune ;
- 3) L'utilisateur sélectionne un maître d'ouvrage par l'assistant de sélection de maître d'ouvrage (cas d'une demande traitée par un service instructeur) ;

- 4) L'utilisateur enregistre sa saisie ;
- 5) Le système rattache la demande à un service instructeur (cas d'une demande traitée par un maître d'ouvrage ou ses services gestionnaires) ;
- 6) Le système affiche le formulaire de modification d'une demande.

### **Scénario 2 : Création d'une demande par importation de fichier XML**

- 1) Le système génère automatiquement de nouvelles demandes à partir des données présentes dans le fichier XML en entrée et en vérifiant la compatibilité avec les règles de gestion associées ;
- 2) Le système rattache la demande à un service instructeur ;
- 3) Le système met à niveau la page d'accueil du dispositif de pré-programmation.

### **Règles de Gestion Associées**

RGPP001 : Un maître d'ouvrage ne peut créer de demande de pré-programmation pour le compte d'un autre maître d'ouvrage.

RGPP003 : Plusieurs utilisateurs peuvent accéder (représenter) à l'espace dédié d'un maître d'ouvrage (un même maître d'ouvrage).

RGPP004 : Les utilisateurs agissant sur le compte d'un maître d'ouvrage peuvent avoir des droits différents (création/modification/validation ou lecture seule).

RGPP010 : Lors de la création d'une nouvelle demande, les champs obligatoires sont :

- intitulé ;
- nature d'opération ;
- commune.

Si la demande est déposée par un service instructeur pour le compte d'un maître d'ouvrage, les champs obligatoires sont complétés de l'information :

- maître d'ouvrage.

RGPP011 : Un identifiant unique est attribué à toute nouvelle demande.

RGPP012 : Un horodatage est réalisé lors de :

- La création d'une demande ;
- La validation d'une demande ;
- La pré-programmation, la programmation, le rejet, les annulations du cycle de programmations d'une demande.

Cet horodatage comporte la date et l'heure.

RGPP013 : Le code de la demande est composé de la concaténation de l'année de la demande, du code de l'entité maître d'ouvrage et d'un numéro chrono géré par année et entité maître d'ouvrage.

RGPP014 : Le code de la demande et l'horodatage sont restitués dans l'interface de modification/visualisation d'une demande.

RGPP024 : Une demande ne peut concerner qu'une seule commune, un seul maître d'ouvrage, une seule nature d'opération et de logement.

RGPP028 : Un service instructeur peut être représentant occasionnel d'un maître d'ouvrage (dépôt de demande en son nom, validation, avancement). Mais il ne peut déposer et gérer des demandes que pour son territoire (notion de rattachement).

RGPP029 : A la création la demande est à l'état « En cours ».

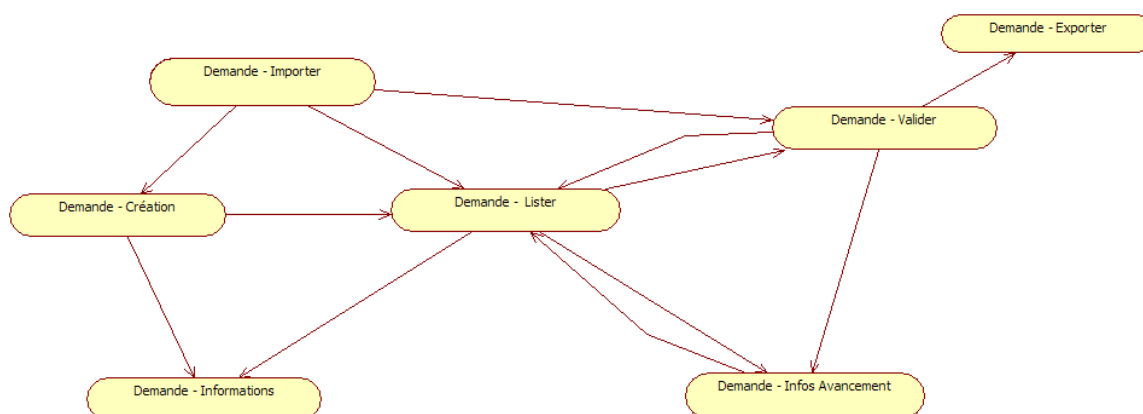
RGPP063 : La commune de l'adresse de l'opération de la demande permet de définir le service responsable de la programmation et le service en charge de l'instruction.

RGPP067 : Une date de fin de dépôt de programmation est fixée chaque année par l'Administrateur local d'État ou l'Administrateur Délégué. Cette année peut être ajustée par le service tout au long de l'année si nécessaire.

## 7.2 Cas d'utilisation Demande – 2 – Importation

### Cas d'utilisation Demande – 2 – Importation (téléversement par l'interface)

Liens avec d'autres CU :



Exemple d'interface :

(ci-dessous téléversement par l'interface)

#### Importation de demandes

##### Choix du fichier XML :

Nom du fichier d'import :




Charger



Retour

#### Description fonctionnelle

##### Référence et nom du cas d'utilisation

Créer ou mettre à jour des demandes à partir d'un fichier XML produit par le maître d'ouvrage.

##### Description

Créer ou mettre à jour des demandes de programmation d'aide à la pierre en important un fichier XML par l'interface.

##### Acteurs

Administrateur Maître d'Ouvrage  
Gestionnaire Principal Maître d'Ouvrage

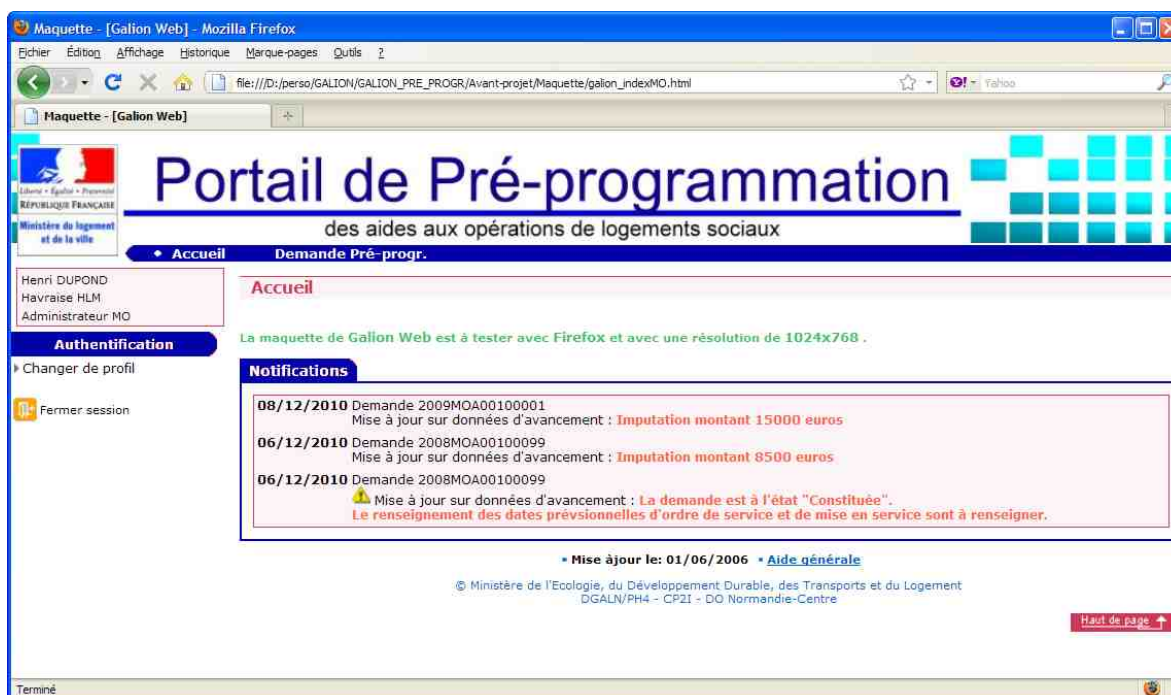
## Événements

Déclencheur :

- à la demande ;

Déclenché :

- Création automatisée de demandes « En cours » ou « Validées » ;
- Modification de demandes « En cours » ;
- Mise à niveau de la page d'accueil (restitution d'information dans la zone « notifications » de la page d'accueil de l'espace « module de pré-programmation »).



## Pré-conditions

Disposer d'un fichier XML conforme aux spécifications attendues.

## Post-conditions

Aucune

## Description Scénarios

### Scénario 1 : Importation d'un fichier de demandes (téléversement par l'interface)

- 1) L'utilisateur indique le fichier XML à importer ;
- 2) Le système vérifie le fichier et charge les données (un fichier peut contenir plusieurs demandes) ;
- 3) Les demandes sont créées ou modifiées, enregistrées et le système affiche la page d'accueil qui restitue les informations

- d'importation réalisées. Des liens permettent d'accéder rapidement aux demandes ;
- 4) Un fichier journal trace l'ensemble des opérations.

### **Règles de Gestion Associées**

RGPP001 : Un maître d'ouvrage ne peut créer de demande de pré-programmation pour le compte d'un autre maître d'ouvrage.

RGPP002 : Le maître d'ouvrage ne peut Lister, Modifier et Visualiser que ses demandes.

RGPP003 : Plusieurs utilisateurs peuvent accéder (représenter) à l'espace dédié d'un maître d'ouvrage (un même maître d'ouvrage).

RGPP004 : Les utilisateurs agissant par le compte d'un maître d'ouvrage peuvent avoir des droits différents (création/modification/validation ou lecture seule)

RGPP010 : Lors de la création d'une nouvelle demande, les champs obligatoires sont :

- intitulé ;
- nature d'opération ;
- commune.

Si la demande est déposée par un service instructeur pour le compte d'un maître d'ouvrage, les champs obligatoires sont complétés de l'information :

- maître d'ouvrage.

RGPP011 : Un identifiant unique est attribué à toute nouvelle demande.

RGPP012 : Un horodatage est réalisé lors de :

- La création d'une demande ;
- La validation d'une demande ;
- La pré-programmation, la programmation, le rejet, les annulations du cycle de programmations d'une demande.

Cet horodatage comporte la date et l'heure.

RGPP013 : Le code de la demande est composé de la concaténation de l'année de la demande, du code de l'entité maître d'ouvrage et d'un numéro chrono géré par année et entité maître d'ouvrage.

RGPP014 : Le code de la demande et l'horodatage sont restitués dans

l'interface de modification/visualisation d'une demande.

RGPP024 : Une demande ne peut concerner qu'une seule commune, un seul maître d'ouvrage, une seule nature d'opération et de logement.

RGPP029 : A la création la demande est à l'état « En cours ».

RGPP030 : La demande validée passe à l'état « Validée ».

RGPP056 : Seul le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits peut valider ses demandes.

RGPP057 : Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits ne peut valider une demande de programmation si les informations suivantes ne sont pas renseignées :

- Le nom de l'opération (saisie obligatoire) ;
- L'adresse de l'opération (saisie obligatoire) ;
- la commune où se situe l'opération (saisie obligatoire) ;
- La nature de l'opération (saisie obligatoire) ;
- La nature des logements (saisie obligatoire) ;
- Les produits de financement envisagés (saisie obligatoire) ;  
La consistance en nombre de logements de l'opération par produits et par typologie.

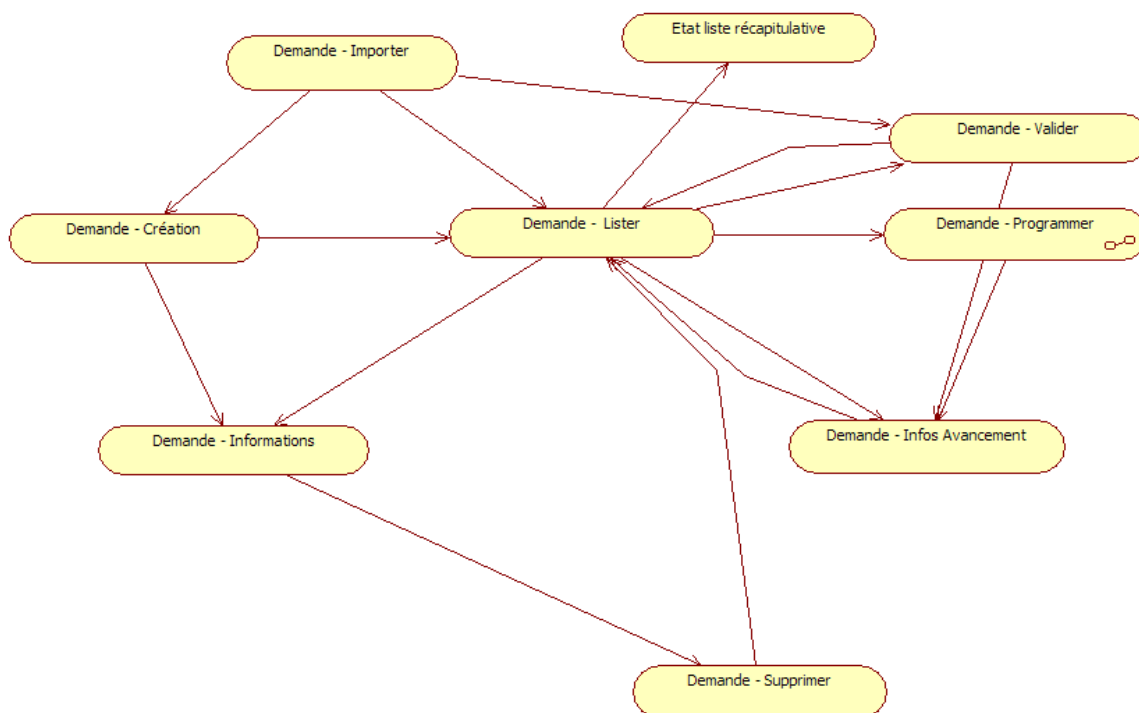
RGPP063 : La commune de l'adresse de l'opération de la demande permet de définir le service responsable de la programmation et le service en charge de l'instruction.

RGPP067 : Une date de fin de dépôt de programmation est fixée chaque année par l'Administrateur local d'État ou l'Administrateur Délégué. Cette année peut être ajustée par le service tout au long de l'année si nécessaire.

### 7.3 Cas d'utilisation Demande – 3 – Lister

#### Cas d'utilisation Demande – 3 – Lister

Liens avec d'autres GU :



Exemple d'interface :

**Critères**

Nature opération :

Etat :

Numéro demande :

Rechercher

#### Description fonctionnelle

**Référence et nom du cas d'utilisation**

Établir des liste de demandes.

**Description**

Permet de réaliser des liste sur les demandes par des critères de sélection.

**Acteurs**

Tous les utilisateurs du SI GALION existant et ceux du module de pré-programmation (suivants contexte : droits / profils et notion de rattachement à un service instructeur)

### **Événements**

Déclencheur : à la demande

Ce cas d'utilisation peut être appelé par les différents CU pour sélectionner par la suite une demande pour des opérations diverses.

Déclenché : aucun

### **Pré-conditions**

Aucune

### **Post-conditions**

Aucune

### **Description Scénarios**

- 1) L'utilisateur saisit des critères de recherche ;
- 2) L'utilisateur demande la liste des demandes au système ;
- 3) Le système constitue la liste des demandes correspondant aux critères de recherche ;
- 4) L'utilisateur accède à différentes fonctions suivant les CU (selon ses droits et selon le contexte). Il peut toujours au moins sélectionner une demande pour la visualiser.

### **Règles de Gestion Associées**

RGPP002 : Le maître d'ouvrage ne peut Lister, Modifier et Visualiser que ses demandes.

RGPP003 : Plusieurs utilisateurs peuvent accéder (représenter) à l'espace dédié d'un maître d'ouvrage (un même maître d'ouvrage).

RGPP004 : Les utilisateurs agissant par le compte d'un maître d'ouvrage peuvent avoir des droits différents (création/modification/validation ou lecture seule)

RGPP005 : L'écran de sélection d'une demande est appelé dans différents contextes.

RGPP006 : Par défaut, le critère de la liste « Nature d'opération » de l'écran de sélection de demande est « Toutes ».

RGPP007 : L'utilisateur peut aussi saisir une chaîne pour lister des demandes. La recherche est opérée sur le code de la demande.

**RGPP008** : La sélection d'une demande la positionne comme demande par défaut au niveau de l'utilisateur.

**RGPP009** : Un instructeur Galion ne peut lister et visualiser que les demandes qui ont au moins atteint l'état « Validée » des services gestionnaires du maître d'ouvrage.

**RGPP049** : Le contenu théorique de la liste « état » utilisée pour la sélection de demandes est différent suivant le CU entrant (cf. ci-dessous). Le profil de l'acteur détermine aussi son contenu. Tout ce qui précède la programmation est réservé aux maître d'ouvrage, ses représentants ayant droits et le « Lecteur maître d'ouvrage ». Après la programmation, tous les acteurs du SI GALION peut lister ces états.

***Cas CU Demande – 3 - Lister :***

Tous  
En cours  
Validée  
Pré-Programmée  
Programmée  
Rejetée  
Constituée  
Instruite  
Financée  
Annulée  
Lancée  
Livrée  
Soldée

***Cas CU Demande – 4 - Informations :***

Tous  
En cours  
Rejetée

***Cas CU Demande – 5 - Avancement :***

Tous  
Programmée  
Constituée  
Instruite  
Financée  
Annulée  
Lancée  
Livrée  
Soldée

***Cas CU Demande – 6 - Validation :***

Tous  
En cours  
Rejetée

***Cas CU Demande – 7 - Suppression :***

Tous  
En cours  
Validée  
Rejetée

***Cas CU Demande – 8 - Programmation :***

Validée (suivant étape)  
Pré-Programmée (suivant étape)

***Cas CU Demande – 9 – État Liste récapitulative :***

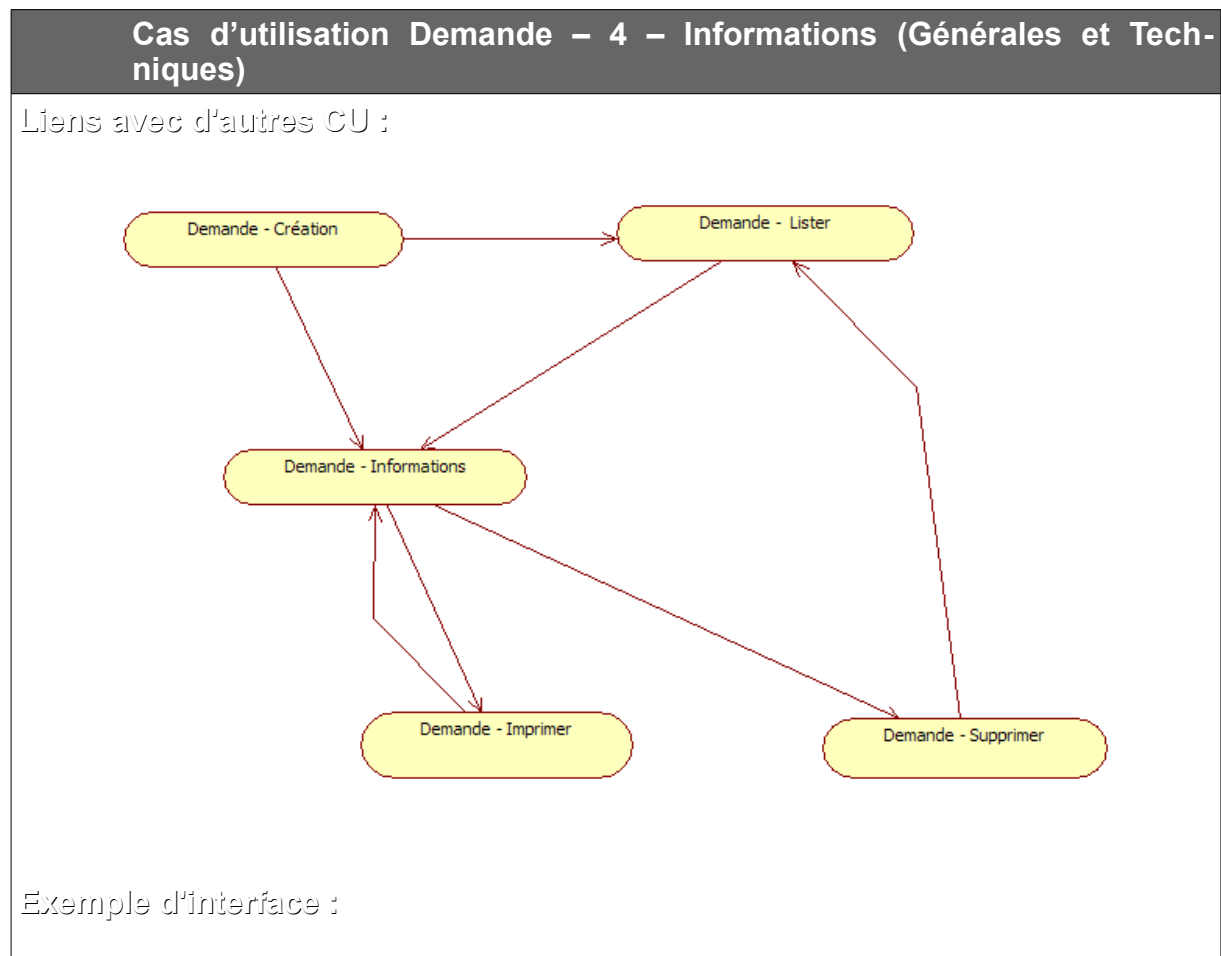
Tous  
Programmée  
Constituée  
Instruite  
Financée  
Annulée  
Lancée  
Livrée  
Soldée

***Cas CU Demande – 11 – Annulation Progr. :***

Pré-Programmée

Par défaut, le critère de la liste « état » est le premier élément de la liste.

## 7.4 Cas d'utilisation Demande – 4 – Informations



**Caractéristiques de la demande**

Id - Nom de l'opération : 20110411246 - CP2I Dossier Maquette Galion Pré-Programmation

Nature : Construction neuve

Commune : BOSC-ROGER-SUR-BUCHY

Etat : En cours

**Infos Générales** **Infos Techniques**

Nom de l'opération : CP2I Dossier Maquette Galion Pré-Programmation

Date (JJ/MM/AAAA) : 02/05/2011

Sous Nature : Construction Neuve

Instructeur : DDT76

Adresse :

Ligne 1 :

Ligne 2 :

Ligne 3 : 3 boulevard Gallieni

Ligne 4 :

Code postal : 92130

Bureau distributeur : ISSY LES MOULINEAUX

**Permis de construire**

Liste des permis de construire

Numéro	Sup.
Aucun permis de construire	

[Modifier](#)
[Imprimer](#)
[Retour](#)

**Description fonctionnelle**

**Référence et nom du cas d'utilisation**

Modifier et visualiser des demandes.

**Description**

Permet de modifier les informations d'une demande ou simplement de les visualiser. Les informations sont réparties sur deux onglets « Informations générales » et « Informations techniques » pour réduire la profondeur de la page restituée.

**Acteurs**

Tous les utilisateurs du SI GALION existant et ceux du module de pré-programmation (suivant contexte : droits / profils et notion de rattachement à un service instructeur)

**Événements**

Déclencheur : à la demande

Déclenché : aucun

**Pré-conditions**

Avoir sélectionné une demande

**Post-conditions**

Aucune

## Description Scénarios

### Scénario 1 : Visualisation des informations générales d'une demande d'aide

- 1) Après avoir sélectionné une demande, l'utilisateur demande la visualisation de la demande ;
- 2) Le système affiche l'onglet des informations générales de la demande ;
- 3) L'utilisateur peut juste consulter la demande (suivant son état).

### Scénario 2 : Modification des informations générales d'une demande

- 1) Après avoir sélectionné une demande, l'utilisateur demande la visualisation de la demande ;
- 2) Le système affiche l'onglet des informations générales de la demande ;
- 3) L'utilisateur peut juste consulter la demande (suivant son état) ;
- 4) L'utilisateur peut passer en mode « modification » (suivant ses droits).

## Règles de Gestion Associées

RGPP002 : Le maître d'ouvrage ne peut Lister, Modifier et Visualiser que ses demandes.

RGPP003 : Plusieurs utilisateurs peuvent accéder (représenter) à l'espace dédié d'un maître d'ouvrage (un même maître d'ouvrage).

RGPP004 : Les utilisateurs agissant par le compte d'un maître d'ouvrage peuvent avoir des droits différents (création/modification/validation ou lecture seule)

RGPP009 : Un instructeur Galion ne peut lister et visualiser que les demandes qui ont au moins atteint l'état « Validée » des services gestionnaires du maître d'ouvrage.

RGPP015 : Toutes les informations des demandes « En cours » du maître d'ouvrage sont modifiables.

RGPP017 : Seules les informations d'avancement sont modifiables pour les demandes « Validées ».

RGPP018 : Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits peut revenir à l'état « En cours » pour une demande validée, non programmée.

RGPP019 : Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits peut supprimer une demande même après sa validation. Les états « En cours », « Validée » et « Rejetée » autorisent la suppression d'une demande.

RGPP020 : Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits ne peut plus supprimer une demande après sa pré-programmation. Les informations techniques restent modifiables entre la pré-programmation et la programmation, si ces modifications interviennent avant la date de fin de dépôt de programmation (cf. RGPP067).

RGPP024 : Une demande ne peut concerner qu'une seule commune, un seul maître d'ouvrage, une seule nature d'opération et de logement.

RGPP025 : Une demande peut concerner plusieurs produits de financements.

RGPP026 : Une demande peut être constituée de plusieurs produits et typologies.

RGPP027 : Un flux d'information modélisé doit pouvoir être généré pour les délégataires possédant leur propre application d'instruction.

RGPP028 : Un service instructeur peut être représentant occasionnel d'un maître d'ouvrage (dépôt de demande en son nom, validation, avancement). Mais il ne peut déposer et gérer des demandes que pour son territoire (notion de rattachement).

RGPP067 : Une date de fin de dépôt de programmation est fixée chaque année par l'Administrateur local d'État ou l'Administrateur Délégué. Cette année peut être ajustée par le service tout au long de l'année si nécessaire.

## 7.5 Cas d'utilisation Demande – 5 – Avancement

### Cas d'utilisation Demande – 5 – Avancement

Liens avec d'autres GU :

```

    graph TD
      Lister([Demande - Lister]) --> Valider([Demande - Valider])
      Lister --> Programmer([Demande - Programmer])
      Lister --> InfosAvancement([Demande - Infos Avancement])
      Valider --> InfosAvancement
      Programmer --> InfosAvancement
      InfosAvancement --> Imprimer([Demande - Imprimer])
  
```

Exemple d'interface :

**Caractéristiques de la demande**

Id - Nom de l'opération : 20110411246 - CP2I Dossier Maquette Galion Pré-Programmation

Nature : Construction neuve

Commune : BOSC-ROGER-SUR-BUCHY      Etat : Constituée

---

**Infos Générales**    **Infos Techniques**    **Infos Avancement**

\* Date prévisionnelle de l'ordre de service :

\* Date prévisionnelle de mise en service :

Date de l'ordre de service :

Date de mise en service :

---

**Permis de construire**

Liste des permis de construire

Numéro	Sup.
<b>Aucun permis de construire</b>	

Numéro de permis de construire :  + Ajouter

---

**Imputations financières**

Liste des imputations (source GALION Dossier A-2008-076-0003)

Date	Libellé	Montant
08/12/2010	Imputation pour l'opération	15000 euros
25/08/2010	Imputation pour l'opération	5000 euros

Enregistrer   
  Imprimer   
  Retour

Description fonctionnelle
<p><b>Référence et nom du cas d'utilisation</b> Saisir les informations d'avancement d'une demande.</p> <p><b>Description</b> Permet de mettre à jour les informations d'avancement d'une demande et de consulter les données transmises lors du déroulement de l'instruction GALION.</p> <p><b>Acteurs</b> Administrateur Maître d'Ouvrage Gestionnaire Principal Maître d'Ouvrage Gestionnaire Délégué Maître d'Ouvrage Instructeur Local État Instructeur Délégataire Instructeur Délégataire avec MAD Instructeur Local État Responsable CHORUS</p> <p><b>Événements</b> Déclencheur : à la demande  Déclenché : aucun</p> <p><b>Pré-conditions</b> Avoir sélectionné une demande</p> <p><b>Post-conditions</b> Aucune</p> <p><b>Description Scénarios</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'utilisateur demande la liste des demandes au moins à l'état « Programmée » dont il est le « gestionnaire » ;</li> <li>2) Le système constitue la liste des demandes correspondant aux critères de recherche ;</li> <li>3) L'utilisateur peut sélectionner une demande pour la visualiser et renseigner les données d'avancement.</li> </ol> <p><b>Règles de Gestion Associées</b></p> <p><u>RGPP002</u> : Le maître d'ouvrage ne peut Lister, Modifier et Visualiser que ses demandes.</p> <p><u>RGPP003</u> : Plusieurs utilisateurs peuvent accéder (représenter) à l'espace dédié d'un maître d'ouvrage (un même maître d'ouvrage).</p>

RGPP004 : Les utilisateurs agissant par le compte d'un maître d'ouvrage peuvent avoir des droits différents (création/modification/validation ou lecture seule).

RGPP006 : Par défaut, le critère de la liste « Nature d'opération » de l'écran de sélection de demande est « Toutes ».

RGPP007 : L'utilisateur peut aussi saisir une chaîne pour lister des demandes. La recherche est opérée sur le code de la demande.

RGPP008 : La sélection d'une demande la positionne comme demande par défaut au niveau de l'utilisateur.

RGPP009 : Un instructeur Galion ne peut lister et visualiser que les demandes qui ont au moins atteint l'état « Validée » des services gestionnaires du maître d'ouvrage.

RGPP028 : Un service instructeur peut être représentant occasionnel d'un maître d'ouvrage (dépôt de demande en son nom, validation, avancement). Mais il ne peut déposer et gérer des demandes que pour son territoire (notion de rattachement).

RGPP039 : Pour la demande à l'état « Constituée », les dates prévisionnelles d'ordre et de mise en service sont obligatoirement saisies.

RGPP044 : Pour la demande à l'état « Livrée », les dates d'ordre et de mise en service sont obligatoirement saisies.

RGPP047 : Un mail de rappel à chaque acompte versé est adressé au maître d'ouvrage et son représentant ayant droits si une des données requise est manquante (cf. RGPP039 et RGPP044)

RGPP064 : Plusieurs permis de construire peuvent concerner une demande.

RGPP065 : Il est possible de modifier les informations concernant les permis de construire tout au long de la vie de la demande (de sa création jusqu'à l'état « Soldée »).

RGPP066 : Un courriel est adressé si nécessaire aux maîtres d'ouvrage pour s'assurer que l'opération se situe dans les délais maximaux prévus par le CCH :

- au bout de 18 mois (l'article R331-7 du CCH prévoit que l'opération a démarré dans les 18 mois suivant la décision de financement : [http://www.dguhc-logement.fr/conv/textes/pub/cch\\_r331\\_7.php](http://www.dguhc-logement.fr/conv/textes/pub/cch_r331_7.php) ). La date d'ordre de service doit être renseignée ;

- au bout de 4 année après la décision de financement si

l'opération n'est pas terminée. La date de mise en service doit être renseignée.

## 7.6 Cas d'utilisation Demande – 6 – Validation

### Cas d'utilisation Demande – 6 – Validation

Liens avec d'autres GU :

```

    graph TD
      A[Demande - Importer] --> B[Demande - Lister]
      A --> C[Demande - Valider]
      B --> C
      B --> D[Demande - Infos Avancement]
      C --> E[Demande - Exporter]
      C --> D
  
```

Exemple d'interface :

**Caractéristiques de la demande**

Id - Nom de l'opération :	20110411246 - CP2I Dossier Maquette Galion Pré-Programmation		
Nature :	Construction neuve		
Commune :	BOSC-ROGER-SUR-BUCHY	Etat :	En cours

[Affiner la recherche](#)

**Passage à l'état Validée**

**Cette demande est à l'état "en cours".**

Avec le passage à l'état validée, vous allez :

- Rendre accessible la demande pour programmation par le service instructeur GALION ;
- Générer et adresser un fichier XML à votre service instructeur si ce dernier dispose de son propre système d'instruction ;
- Rendre non modifiables les informations de la demande à l'exception des informations d'avancement (ordre et date de mise en service : prévisionnels et effectifs; numéro de PC).

[Valider](#)
[Retour](#)

### Description fonctionnelle

**Référence et nom du cas d'utilisation**  
Valider une demande.

**Description**  
Permet de passer une demande à l'état « Validée ».

**Acteurs**

Administrateur Maître d'Ouvrage  
Gestionnaire Principal Maître d'Ouvrage  
Gestionnaire Délégué Maître d'Ouvrage  
Instructeur Local État  
Instructeur Délégataire  
Instructeur Délégataire avec MAD  
Instructeur Local État Responsable CHORUS

### Événements

Déclencheur : à la demande

Déclenché : aucun

### Pré-conditions

Avoir sélectionné une demande à l'état « En cours » ou « Rejetée ».

### Post-conditions

Aucune

### Description Scénarios

- 1) L'utilisateur demande la liste des demandes aux états « En cours » ou « Rejetée », dont il est le « gestionnaire » ;
- 2) Le système constitue la liste des demandes correspondant aux critères de recherche ;
- 3) L'utilisateur peut sélectionner une demande pour la valider.

### Règles de Gestion Associées

RGPP002 : Le maître d'ouvrage ne peut Lister, Modifier et Visualiser que ses demandes.

RGPP003 : Plusieurs utilisateurs peuvent accéder (représenter) à l'espace dédié d'un maître d'ouvrage (un même maître d'ouvrage).

RGPP004 : Les utilisateurs agissant pur le compte d'un maître d'ouvrage peuvent avoir des droits différents (création/modification/validation ou lecture seule).

RGPP005 : L'écran de sélection d'une demande doit pouvoir être appelé avec comme paramètre les types de demandes possibles si l'on vient des écrans de validation ou de programmation.

RGPP012 : Un horodatage est réalisé lors de :

- La création d'une demande ;
- La validation d'une demande ;
- La pré-programmation, la programmation, le rejet, les annulations du

cycle de programmations d'une demande.

Cet horodatage comporte la date et l'heure.

RGPP028 : Un service instructeur peut être représentant occasionnel d'un maître d'ouvrage (dépôt de demande en son nom, validation, avancement). Mais il ne peut déposer et gérer des demandes que pour son territoire (notion de rattachement).

RGPP048 : Un fichier XML est généré à la validation de la demande par le maître d'ouvrage et adressé au service instructeur (délégué) possédant son propre système d'instruction.

RGPP056 : Seul le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits peut valider ses demandes.

RGPP057 : Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits ne peut valider une demande de programmation si les informations suivantes ne sont pas renseignées :

- Le nom de l'opération (saisie obligatoire) ;
- L'adresse de l'opération (saisie obligatoire) ;
- la commune où se situe l'opération (saisie obligatoire) ;
- La nature de l'opération (saisie obligatoire) ;
- La nature des logements (saisie obligatoire) ;
- Les produits de financement envisagés (saisie obligatoire) ;
- La consistance en nombre de logements de l'opération par produits et par typologie.

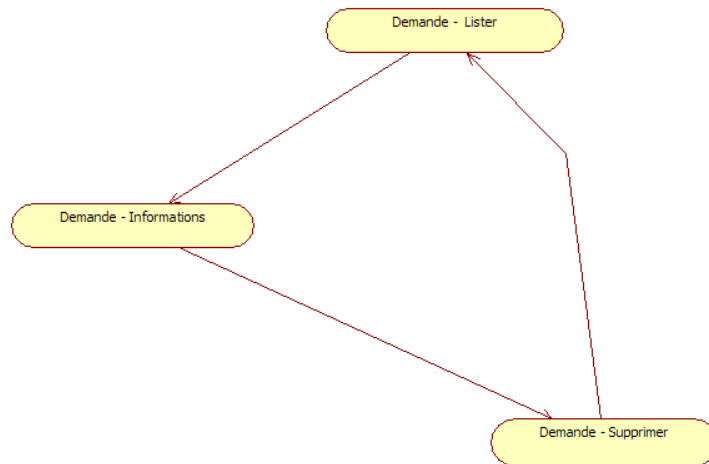
RGPP058 : Un état récapitulatif de la demande peut être édité à tout moment par le maître d'ouvrage ou le service gestionnaire (suivant l'état de la demande => visibilité).

RGPP061 : Tous les flux XML sortants reprennent le schéma d'export SISAL.

## 7.7 Cas d'utilisation Demande – 7 – Suppression

### Cas d'utilisation Demande – 7 – Suppression

Liens avec d'autres GU :



Exemple d'interface :

**Caractéristiques de la demande**

Id - Nom de l'opération : 20110411246 - CP2I Dossier Maquette Galion Pré-Programmation

Nature : Construction neuve

Commune : BOSC-ROGER-SUR-BUCHY      Etat : En cours

**Infos Générales**

**Infos Techniques**

Nom de l'opération : CP2I Dossier Maquette Galion Pré-Programmation

Date (JJ/MM/AAAA) : 02/05/2011

Sous Nature : Construction Neuve

Instructeur : DDT76

**Adresse :**

Ligne 1 : \_\_\_\_\_

Ligne 2 : \_\_\_\_\_

Ligne 3 : 3 boulevard Gallieni

Ligne 4 : \_\_\_\_\_

Code postal : 92130

Bureau distributeur : ISSY LES MOULINEAUX

**Permis de construire**

Liste des permis de construire

Numéro	Sup.
Aucun permis de construire	

Numéro de permis de construire : \_\_\_\_\_ Ajouter

Enregistrer
Imprimer
Supprimer
Retour

### Description fonctionnelle

### **Référence et nom du cas d'utilisation**

Supprimer une demande.

### **Description**

Permet au maître d'ouvrage de supprimer une demande.

### **Acteurs**

Administrateur Maître d'Ouvrage  
Gestionnaire Principal Maître d'Ouvrage  
Gestionnaire Délégué Maître d'Ouvrage  
Instructeur Local État  
Instructeur Délégataire  
Instructeur Délégataire avec MAD  
Instructeur Local État Responsable CHORUS

### **Événements**

Déclencheur : à la demande

Déclenché : aucun

### **Pré-conditions**

Avoir sélectionné une demande

### **Post-conditions**

Aucune

### **Description Scénarios**

- 1) Après avoir sélectionné une demande, l'utilisateur demande la visualisation de la demande ;
- 2) Le système affiche l'onglet des informations générales de la demande ;
- 3) L'utilisateur peut juste consulter la demande (suivant son état) ;
- 4) L'utilisateur peut passer en mode « modification » (suivant son état et suivant ses droits) ;
- 5) L'utilisateur peut supprimer la demande (suivant son état et suivant ses droits).

### **Règles de Gestion Associées**

RGPP002 : Le maître d'ouvrage ne peut Lister, Modifier et Visualiser que ses demandes.

RGPP003 : Plusieurs utilisateurs peuvent accéder (représenter) à l'espace dédié d'un maître d'ouvrage (un même maître d'ouvrage).

RGPP004 : Les utilisateurs agissant par le compte d'un maître d'ouvrage peuvent avoir des droits différents (création/modification/validation ou lecture seule).

RGPP005 : L'écran de sélection d'une demande doit pouvoir être appelé avec comme paramètre les types de demandes possibles si l'on vient des écrans de validation ou de programmation.

RGPP019 : Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits peut supprimer une demande même après sa validation. Les états « En cours », « Validée » et « Rejetée » autorisent la suppression d'une demande.

RGPP020 : Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits ne peut plus supprimer une demande après sa pré-programmation. Les informations techniques restent modifiables entre la pré-programmation et la programmation, si ces modifications interviennent avant la date de fin de dépôt de programmation (cf. RGPP067).

RGPP028 : Un service instructeur peut être représentant occasionnel d'un maître d'ouvrage (dépôt de demande en son nom, validation, avancement). Mais il ne peut déposer et gérer des demandes que pour son territoire (notion de rattachement).

## 7.8 Cas d'utilisation Demande – 8 – Programmations

**Cas d'utilisation Demande – 8 – Programmations**

Liens avec d'autres GU :

```

    graph TD
      A([Demande - Lister]) --> B([Demande - Programmer])
      B --> C([Demande - Infos Avancement])
      B --> D([Demande - Extraction SISAL])
      C --> A
      C --> B
  
```

Exemple d'interface :

**Programmation d'une demande**

**Caractéristiques de la demande**

Id - Nom de l'opération :	20110411246 - CP2I Dossier Maquette Galion Pré-Programmation		
Nature :	Construction neuve		
Commune :	BOSC-ROGER-SUR-BUCHY	Etat :	Validée

**Infos Générales**   **Infos Techniques**

Montant de subvention demandée:

Typologie des Logements

Type de logement	Type I	Type I bis	Type II	Type III	Type IV	Type V	Total
Nombre de logts	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="10"/>	<input type="text" value="7"/>	<input type="text" value="21"/>

**Passage à l'état "Programmée"**

**Cette demande est à l'état "Validée".**

Avec le passage à l'état "Programmée", vous allez :

- Rendre la demande programmée disponible sous GALION pour instruction ;
- Générer un fichier XML pour l'infocentre SISAL si la demande est programmée ;
- Générer automatiquement un courriel à destination du maître d'ouvrage pour annoncer la programmation ou son rejet (IHM saisir les motifs).

\* Année de programmation :

Date de réception dossier papier :

**Description fonctionnelle**

**Référence et nom du cas d'utilisation**  
 Pré-programmer puis Programmer une demande.

### **Description**

Permet au service responsable de gérer le cycle de la programmation qui inclue la pré-programmation ou le rejet d'une demande, et la programmation.

### **Acteurs**

Service Responsable de la Programmation

### **Événements**

Déclencheur : à la demande

Déclenché : notification par au maître d'ouvrage de la programmation ou du rejet. La pré-programmation n'entraîne pas de notification auprès du maître d'ouvrage.

### **Pré-conditions**

Avoir sélectionné une demande validée (pour la pré-programmation)

Avoir sélectionné une demande pré-programmée (pour la programmation)

### **Post-conditions**

Aucune

### **Description Scénarios**

- 1) L'utilisateur saisit des critères de recherche ;
- 2) L'utilisateur demande la liste des demandes validées ou pré-programmées sur son territoire ;
- 3) Le système constitue la liste des demandes correspondant aux critères de recherche ;
- 4) L'utilisateur sélectionne une demande pour la visualiser ;
- 5) L'utilisateur peut :
  - Imprimer la fiche de la demande ;
  - Pré-Programmer la demande ;
  - Rejeter la demande ;
  - Programmer la demande.

### **Règles de Gestion Associées**

RGPP005 : L'écran de sélection d'une demande doit pouvoir être appelé avec comme paramètre les types de demandes possibles si l'on vient des écrans de validation ou de programmation.

RGPP009 : Un instructeur Galion ne peut lister et visualiser que les demandes qui ont au moins atteint l'état « Validée » des services gestionnaires du maître d'ouvrage.

RGPP012 : Un horodatage est réalisé lors de :

- La création d'une demande ;

- La validation d'une demande ;
- La pré-programmation, la programmation, le rejet, les annulations du cycle de programmations d'une demande.

Cet horodatage comporte la date et l'heure.

RGPP020 : Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits ne peut plus supprimer une demande après sa pré-programmation. Les informations techniques restent modifiables entre la pré-programmation et la programmation, si ces modifications interviennent avant la date de fin de dépôt de programmation (cf. RGPP067).

RGPP021 : Le service Instructeur ne peut plus annuler une programmation après le passage à l'état « Constituée ».

RGPP031 : La demande pré-programmée passe à l'état « Pré-Programmée ». La demande programmée passe à l'état « Programmée ».

RGPP032 : Lors de la pré-programmation, l'année de rattachement est obligatoirement renseignée. A la programmation, elle peut être modifiée.

RGPP033 : Lors de la programmation de la demande, la saisie de la date de réception du dossier est facultative.

RGPP034 : Il est possible d'annuler une pré-programmation en cas d'erreur ou pour signaler un rejet. La demande repasse à l'état « En cours ». Il est possible d'annuler une programmation en cas d'erreur ou pour signaler un rejet. La demande repasse à l'état « Pré-programmée ».

RGPP036 : Dans le cas d'une délégation de compétence avec mise à disposition de la DDT, le délégataire reste responsable des phases de pré-programmation et de programmation.

RGPP046 : Un mail d'information est adressé au maître d'ouvrage et à son représentant ayant droits sur les événements suivants :

- Programmation, Annulation programmation ou Rejet ;
- Décision de Financement ou Annulation de la décision de financement.

RGPP050 : Un fichier XML (extraction SISAL) sera généré suite à la pré-programmation et à la programmation de la demande (mise à jour d'une table type « evenementsisal » - cf. utilisation existant SI GALION, puis batch extraction automatisée).

## 7.9 Cas d'utilisation Demande – 9 – État liste récapitulative

**Cas d'utilisation Demande – 9 – État liste récapitulative**

Liens avec d'autres CU :

```

graph TD
    A(Demande - Lister) --> B(Etat liste récapitulative)
    
```

Exemple d'interface :

**Etat récapitulatif des demandes**

Critères

Nature opération :

Etat :

Numéro demande :

Résultats de la recherche

Code	Description	Etat	Date	Vis.
20110411245	CP2I Dossier Maquette Galion Pré-Programmation	Programmée	01/04/2011	
20050760021	LOGISEINE - Rénovation Rouen - Aide Plus	En cours	30/03/2011	
20060420033	Dossier LOGISOPRA Rénovation	Financée	10/05/2006	
20060411245	Dossier LOGIREP Darnétal - Palulos	En cours	01/04/2006	

Page 1 / 1 4 éléments

Imprimer état récapitulatif   
 Nouvelle Recherche   
 Affiner la recherche

**Description fonctionnelle**

Service instructeur

### Événements

Déclencheur : à la demande

Déclenché : aucun

### Pré-conditions

### Post-conditions

Aucune

### Description Scénarios

- 1) L'utilisateur saisit des critères de recherche ;
- 2) L'utilisateur demande la liste des demandes au moins à l'état « Validée » sur son territoire ;
- 3) Le système constitue la liste des demandes correspondant aux critères de recherche ;
- 4) L'utilisateur peut :
  - Consulter une demande particulière ;
  - Imprimer l'état récapitulatif des demandes correspondant à ses critères de recherche ;
  - Affiner sa recherche.

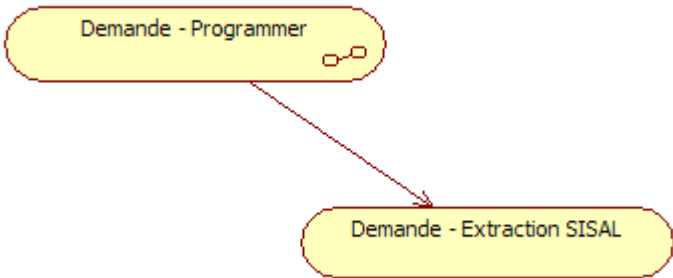
### Règles de Gestion Associées

RGPP009 : Un instructeur Galion ne peut lister et visualiser que les demandes qui ont au moins atteint l'état « Validée » des services gestionnaires du maître d'ouvrage.

RGPP028 : Un service instructeur peut être représentant occasionnel d'un maître d'ouvrage (dépôt de demande en son nom, validation, avancement). Mais il ne peut déposer et gérer des demandes que pour son territoire (notion de rattachement).

RGPP059 : Un état liste récapitulative des demandes doit pouvoir être édité à tout moment par les services instructeurs.

## 7.10 Cas d'utilisation Demande – 10 – Extraction SISAL

Cas d'utilisation Demande – 10 – Extraction SISAL
<p>Liens avec d'autres CU :</p>  <pre> graph TD     A(Demande - Programmer) --&gt; B(Demande - Extraction SISAL)             </pre>
<p>Exemple d'interface :</p> <p>[Sans Objet]</p>
Description fonctionnelle
<p><b>Référence et nom du cas d'utilisation</b> Permettre la remontée vers SISAL d'une demande pré-programmée ou programmée.</p> <p><b>Description</b> Permettre au système de générer un fichier XML d'une demande pré-programmée ou programmée pour l'observatoire SISAL.</p> <p><b>Acteurs</b> Système Information</p> <p><b>Événements</b> Déclencheur : à la pré-programmation et à la programmation  Déclenché : génération d'un fichier XML</p> <p><b>Pré-conditions</b></p> <p><b>Post-conditions</b> Aucune</p> <p><b>Description Scénarios</b></p>

### **Règles de Gestion Associées**

RGPP050 : Un fichier XML (extraction SISAL) sera généré suite à la pré-programmation et à la programmation de la demande (mise à jour d'une table type « evenementsisal » - cf. utilisation existant SI GALION, puis batch extraction automatisée).

RGPP061 : Tous les flux XML sortants reprennent le schéma d'export SISAL.

## 7.11 Cas d'utilisation Demande – 11 – Annulation Programmations

**Cas d'utilisation Demande – 11 – Annulation programmations**

Liens avec d'autres GU :

```

    graph TD
      A(Demande - Lister) --> B(Demande - Programmer)
      B --> C(Demande - Infos Avancement)
      B --> D(Demande - Extraction SISAL)
      A --> C
  
```

Exemple d'interface :

**Annulation d'une programmation**

**Caractéristiques de la demande**

Id - Nom de l'opération :	20110411246 - CP2I Dossier:Maquette Galion Pré-Programmation		
Nature :	Construction neuve		
Commune :	BOSC-ROGER-SUR-BUCHY	Etat :	Programmée

**Infos Générales** | **Infos Techniques** | **Infos Avancement**

Nom de l'opération :	CP2I Dossier:Maquette Galion Pré-Programmation		
Date (JJ/MM/AAAA) :	02/05/2011		
Sous Nature :	Construction Neuve		
Instructeur :	DDT76		
<b>Adresse :</b>			
Ligne 1 :			
Ligne 2 :			
Ligne 3 :	3 boulevard Gallieni		
Ligne 4 :			
Code postal :	92130		
Bureau distributeur :	ISSY LES MOULINEAUX		

**Permis de construire**

Liste des permis de construire	
Numéro	Sup.
Aucun permis de construire	

Annuler la programmation
 Imprimer
 Retour

**Description fonctionnelle**

**Référence et nom du cas d'utilisation**  
 Permettre au service responsable de la programmation d'annuler une demande pré

-programmée ou programmée.

### **Description**

Permettre au service responsable de la programmation d'annuler une demande pré-programmée ou programmée.

### **Acteurs**

Service Responsable de la Programmation

### **Événements**

Déclencheur : à la demande

Déclenché :

### **Pré-conditions**

### **Post-conditions**

Aucune

### **Description Scénarios**

### **Règles de Gestion Associées**

RGPP034 : Il est possible d'annuler une pré-programmation en cas d'erreur ou pour signaler un rejet. La demande repasse à l'état « En cours ».

Il est possible d'annuler une programmation en cas d'erreur ou pour signaler un rejet. La demande repasse à l'état « Pré-programmée ».

RGPP036 : Dans le cas d'une délégation de compétence avec mise à disposition de la DDT, le délégataire reste responsable des phases de pré-programmation et de programmation.

RGPP046 : Un mail d'information est adressé au maître d'ouvrage et à son représentant ayant droits sur les événements suivants :

- Programmation, Annulation programmation ou Rejet ;
- Décision de Financement ou Annulation de la décision de financement.

RGPP051 : A l'annulation d'une pré-programmation d'une demande, l'année de programmation est remise à NULL.

## 7.12 Cas d'utilisation Demande – 12 – Tableaux de bord

**Cas d'utilisation Demande – 12 – Tableaux de bord**

Liens avec d'autres CU :

[Sans objet]

Exemple d'interface :

Tableau de bord « projets entrepris »

Suivi pluri-annuel en cours

État au JJ/MM/AA :

	Nbre de logements programmés	Nbre de logements avec dossiers déposés	Nbre de logements en état d'instruction	Nbre de logements agréés	Nbre de logements livrés	Nombre de logements soldés
Territoire 1						
Territoire 2						
Territoire 3						
Territoire 4						
...						
<b>Total</b>						

Exporter
 Imprimer
 Retour

Tableau de bord « projets réalisés »

Suivi pluri-annuel réalisées

Année de programmation N

Nature: Construction Neuve  
Acquisition-Amélioration  
Acquisition sans travaux  
Construction neuve en VEFA

	Nbre de logements programmés			Nbre de logements agréés									Nbre de logements livrés									
				N			N+1			N+2			N+2			N+3			N+4 et plus			
	PLUS	PLAI	PLS	PLUS	PLAI	PLS	PLUS	PLAI	PLS	PLUS	PLAI	PLS	PLUS	PLAI	PLS	PLUS	PLAI	PLS	PLUS	PLAI	PLS	
Territoire 1																						
Territoire 2																						
Territoire 3																						
Territoire 4																						
...																						
<b>Total</b>																						

Exporter
 Imprimer
 Retour

Description fonctionnelle

**Référence et nom du cas d'utilisation**  
Suivi pluriannuel des demandes.

**Description**

Permettre à un maître d'ouvrage ou ses services gestionnaires de suivre ses projets (entrepris et réalisés). Cette fonction n'est pas disponible pour les services instructeur.

### **Acteurs**

Administrateur Maître d'Ouvrage  
Gestionnaire Principal Maître d'Ouvrage  
Gestionnaire Délégué Maître d'Ouvrage

### **Événements**

Déclencheur : à la demande

Déclenché : aucun

### **Pré-conditions**

### **Post-conditions**

Aucune

### **Description Scénarios**

- 1) L'utilisateur accède directement depuis le menu aux pages de restitution des tableaux.
- 2) L'utilisateur peut :
  - Exporter les tableaux ;
  - Imprimer les tableaux.

### **Règles de Gestion Associées**

RGPP002 : Le maître d'ouvrage ne peut Lister, Modifier et Visualiser que ses demandes.

RGPP003 : Plusieurs utilisateurs peuvent accéder (représenter) à l'espace dédié d'un maître d'ouvrage (un même maître d'ouvrage).

RGPP004 : Les utilisateurs agissant pur le compte d'un maître d'ouvrage peuvent avoir des droits différents (création/modification/validation ou lecture seule)

RGPP052 : Le tableau « projets entrepris » comporte les informations suivantes :

- La date de dépôt et de prise en compte du projet ;
- Le territoire de localisation du projet ;
- Le nombre de logements programmés ainsi que l'année de programmation ;
- Le nombre de logements dont les dossiers ont été déposés ;
- Le nombre de logements en cours d'instruction ;

- Le nombre de logements agréés/livrés/soldés.

RGPP053 : Le tableau « projets réalisés » comporte les informations suivantes :

- L'année de programmation du projet ;
- La nature des travaux engagés (construction neuve, acquisition pour amélioration, acquisition sans travaux, construction en VEFA) ;
- La nature de l'aide demandée (PLUS, PLA-I, PLS) ;
- Le territoire de localisation du projet ;
- Le nombre de logements agréés/livrés/soldés.

RGPP054 : Les tableaux de bord sont exportables aux formats Excel (2000) et Open Office (3.0).

RGPP055 : Les tableaux de bord peuvent être imprimés.

## 8 Les annexes

### 8.1 Annexe 1 : Liste des règles de gestion

Code RG :	Règle de gestion :
RGPP001	Un maître d'ouvrage ne peut créer de demande de pré-programmation pour le compte d'un autre maître d'ouvrage.
RGPP002	Le maître d'ouvrage ne peut Lister, Modifier et Visualiser que ses demandes.
RGPP003	Plusieurs utilisateurs peuvent accéder (représenter) à l'espace dédié d'un maître d'ouvrage (un même maître d'ouvrage).
RGPP004	Les utilisateurs agissant pur le compte d'un maître d'ouvrage peuvent avoir des droits différents (création/modification/validation ou lecture seule).
RGPP005	L'écran de sélection d'une demande est appelé dans différents contextes.
RGPP006	Par défaut, le critère de la liste « Nature d'opération » de l'écran de sélection de demandes est « Toutes ».
RGPP007	L'utilisateur peut aussi saisir une chaîne pour lister des demandes. La recherche est opérée sur le code de la demande.
RGPP008	La sélection d'une demande la positionne comme demande par défaut au niveau de l'utilisateur.
RGPP009	Un instructeur Galion ne peut lister et visualiser que les demandes qui ont au moins atteint l'état « Validée » des services gestionnaires du maître d'ouvrage.
RGPP010	<p>Lors de la création d'une nouvelle demande, les champs obligatoires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intitulé ;</li> <li>- nature d'opération ;</li> <li>- commune.</li> </ul> <p>Si la demande est déposée par un service instructeur pour le compte d'un maître d'ouvrage, les champs obligatoire sont complétés de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maître d'ouvrage.</li> </ul>
RGPP011	Un identifiant unique est attribué à toute nouvelle demande.
RGPP012	<p>Un horodatage est réalisé lors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'une demande ;</li> <li>• La validation d'une demande ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pré-programmation, la programmation, le rejet, les annulations du cycle de programmations d'une demande.</li> </ul> <p>Cet horodatage comporte la date et l'heure.</p>
RGPP013	Le code de la demande est composé de la concaténation de l'année de la demande, du code de l'entité maître d'ouvrage et d'un numéro chrono géré par année et entité MO.
RGPP014	Le code de la demande et l'horodatage sont restitués dans l'interface de modification/visualisation d'une demande.
RGPP015	Toutes les informations des demandes « En cours » du maître d'ouvrage sont modifiables.
RGPP016	Un courriel est adressé au maître dans deux cas :  - pour information ; - pour rappel.
RGPP017	Seules les informations d'avancement sont modifiables pour les demandes « Validées ».
RGPP018	Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits peut revenir à l'état « En cours » pour une demande validée, non programmée.
RGPP019	Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits peut supprimer une demande même après sa validation. Les états « En cours », « Validée » et « Rejetée » autorisent la suppression d'une demande.
RGPP020	Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits ne peut plus supprimer une demande après sa pré-programmation. Les informations techniques restent modifiables entre la pré-programmation et la programmation, si ces modifications interviennent avant la date de fin de dépôt de programmation (cf. RGPP067).
RGPP021	Le service Instructeur ne peut plus annuler une programmation après le passage à l'état « Constituée ».
RGPP022	Le service Instructeur peut toujours instruire une opération sans passer par l'état « Programmée ».
RGPP023	Le service Instructeur qui crée un dossier prévisionnel sous GALION à partir d'une demande pré-programmée récupère toutes les informations potentiellement récupérables de la demande.
RGPP024	Une demande ne peut concerner qu'une seule commune, un seul maître d'ouvrage, une seule nature d'opération et de logement.
RGPP025	Une demande peut concerner plusieurs produits de financements.
RGPP026	Une demande peut être constituée de plusieurs produits et typologies.
RGPP027	Un flux d'information modélisé doit pouvoir être généré pour les délégataires possédant leur propre application d'instruction.
RGPP028	Un service instructeur peut être représentant occasionnel d'un maître d'ouvrage (dépôt de demande en son nom, validation, avancement).

	Mais il ne peut déposer et gérer des demandes que pour son territoire (notion de rattachement).
RGPP029	A la création, la demande est à l'état « En cours ».
RGPP030	La demande validée passe à l'état « Validée ».
RGPP031	La demande pré-programmée passe à l'état « Pré-Programmée ». La demande programmée passe à l'état « Programmée ».
RGPP032	Lors de la pré-programmation, l'année de rattachement est obligatoirement renseignée. A la programmation, elle peut être modifiée.
RGPP033	Lors de la programmation de la demande, la saisie de la date de réception du dossier est facultative.
RGPP034	Il est possible d'annuler une pré-programmation en cas d'erreur ou pour signaler un rejet. La demande repasse à l'état « En cours ». Il est possible d'annuler une programmation en cas d'erreur ou pour signaler un rejet. La demande repasse à l'état « Pré-programmée ».
RGPP035	Seul le service responsable de la programmation ayant compétence sur le territoire de la demande peut programmer cette dernière.
RGPP036	Dans le cas d'une délégation de compétence avec mise à disposition de la DDT, le délégataire reste responsable des phases de pré-programmation et de programmation.
RGPP037	La demande rejetée retourne à l'état « En cours ».
RGPP038	La demande traitée comme dossier prévisionnel dans GALION passe à l'état « Constituée ».
RGPP039	Pour la demande à l'état « Constituée », les dates prévisionnelles d'ordre et de mise en service sont obligatoirement saisies.
RGPP040	A la saisie par le service instructeur de la date d'émission de la décision de financement du dossier, la demande passe à l'état « Instruite ».
RGPP041	A la saisie par le service instructeur de la date de signature de la décision de financement du dossier, la demande passe à l'état « Financée ».
RGPP042	Les dates d'ordre et de mise en service peuvent être complétées à partir de l'état « Financée » de la demande.
RGPP043	A la saisie par le service instructeur de la date de mise en location du dossier, la demande passe à l'état « Livrée ».
RGPP044	Pour la demande à l'état « Livrée », les dates d'ordre et de mise en service sont obligatoirement saisies.
RGPP045	A la saisie par le service instructeur de la date du dernier paiement du dossier, la demande passe à l'état « Soldée ».
RGPP046	Un mail d'information est adressé au maître d'ouvrage et à son représentant ayant droits sur les événements suivants :  - Programmation, Annulation programmation ou Rejet ;

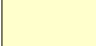






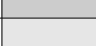

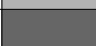
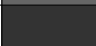

	- Décision de Financement ou Annulation de la décision de financement.
RGPP047	Un mail de rappel à chaque acompte versé est adressé au maître d'ouvrage et son représentant ayant droits si une des données requise est manquante (cf. RGPP039 et RGPP044)
RGPP048	Un fichier XML est généré à la validation de la demande par le maître d'ouvrage et adressé au service instructeur (déléataire) possédant son propre système d'instruction.
RGPP049	<p>Le contenu théorique de la liste « état » utilisée pour la sélection de demandes est différent suivant le CU entrant (cf. ci-dessous). Le profil de l'acteur détermine aussi son contenu. Tout ce qui précède la programmation est réservé aux maître d'ouvrage, ses représentants ayant droits et le « Lecteur maître d'ouvrage ». Après la programmation, tous les acteurs du SI GALION peut lister ces états.</p> <p><b>Cas CU Demande – 3 - Lister :</b></p> <p>Tous En cours Validée Pré-Programmée Programmée Rejetée Constituée Instruite Financée Annulée Lancée Livrée Soldée</p> <p><b>Cas CU Demande – 4 - Informations :</b></p> <p>Tous En cours Rejetée</p> <p><b>Cas CU Demande – 5 - Avancement :</b></p> <p>Tous Programmée Constituée Instruite Financée Annulée Lancée Livrée Soldée</p>

	<p><b>Cas CU Demande – 6 - Validation :</b></p> <p>Tous En cours Rejetée</p> <p><b>Cas CU Demande – 7 - Suppression :</b></p> <p>Tous En cours Validée Rejetée</p> <p><b>Cas CU Demande – 8 - Programmation :</b></p> <p>Validée (suivant étape) Pré-Programmée (suivant étape)</p> <p><b>Cas CU Demande – 9 – État Liste récapitulative :</b></p> <p>Tous Programmée Constituée Instruite Financée Annulée Lancée Livrée Soldée</p> <p><b>Cas CU Demande – 11 – Annulation Progr. :</b></p> <p>Pré-Programmée</p> <p>Par défaut, le critère de la liste « état » est le premier élément de la liste.</p>
RGPP050	<p>Un fichier XML (extraction SISAL) sera généré suite à la pré-programmation et à la programmation de la demande (mise à jour d'une table type « evenementsisal » - cf. utilisation existant SI GALION, puis batch extraction automatisée).</p>
RGPP051	<p>A l'annulation d'une pré-programmation d'une demande, l'année de programmation est remise à NULL.</p>
RGPP052	<p>Le tableau « projets entrepris» comporte les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La date de dépôt et de prise en compte du projet ;</li> <li>• Le territoire de localisation du projet ;</li> <li>• Le nombre de logements programmés ainsi que l'année de</li> </ul>

	<p>programmation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de logements dont les dossiers ont été déposés ;</li> <li>• Le nombre de logements en cours d'instruction ;</li> <li>• Le nombre de logements agréés/livrés/soldés.</li> </ul>
RGPP053	<p>Le tableau « projets réalisés » comporte les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'année de programmation du projet ;</li> <li>• La nature des travaux engagés (construction neuve, acquisition pour amélioration, acquisition sans travaux, construction en VEFA) ;</li> <li>• La nature de l'aide demandée (PLUS, PLA-I, PLS) ;</li> <li>• Le territoire de localisation du projet ;</li> <li>• Le nombre de logements agréés/livrés/soldés.</li> </ul>
RGPP054	Les tableaux de bord sont exportables aux formats Excel (2000) et Open Office (3.0).
RGPP055	Les tableaux de bord peuvent être imprimés.
RGPP056	Seul le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits peut valider ses demandes.
RGPP057	<p>Le maître d'ouvrage ou son représentant ayant droits ne peut valider une demande de programmation si les informations suivantes ne sont pas renseignées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nom de l'opération (saisie obligatoire) ;</li> <li>• L'adresse de l'opération (saisie obligatoire) ;</li> <li>• la commune où se situe l'opération (saisie obligatoire) ;</li> <li>• La nature de l'opération (saisie obligatoire) ;</li> <li>• La nature des logements (saisie obligatoire) ;</li> <li>• Les produits de financement envisagés (saisie obligatoire) ;</li> <li>• La consistance en nombre de logements de l'opération par produits et par typologie.</li> </ul>
RGPP058	Un état récapitulatif de la demande peut être édité à tout moment par le maître d'ouvrage ou le service gestionnaire (suivant l'état de la demande => visibilité).
RGPP059	Un état liste récapitulative des demandes doit pouvoir être édité à tout moment par les services instructeurs.
RGPP060	Les informations « Données d'avancement » ne sont restituées et renseignables qu'après la programmation de la demande.
RGPP061	Tous les flux XML sortants reprennent le schéma d'export SISAL.
RGPP062	Les dates effectives d'ordre et de mise en service ne peuvent être antérieures aux dates prévisionnelles pour les données d'avancement.

RGPP063	La commune de l'adresse de l'opération de la demande permet de définir le service responsable de la programmation et le service en charge de l'instruction.
RGPP064	Plusieurs permis de construire peuvent concerner une demande.
RGPP065	Il est possible de modifier les informations concernant les permis de construire tout au long de la vie de la demande (de sa création jusqu'à l'état « Soldée »).
RGPP066	<p>Un courriel est adressé si nécessaire aux maîtres d'ouvrage pour s'assurer que l'opération se situe dans les délais maximaux prévus par le CCH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au bout de 18 mois (l'article R331-7 du CCH prévoit que l'opération a démarré dans les 18 mois suivant la date de décision de financement : <a href="http://www.dguhc-logement.fr/conv/textes/pub/cch_r331_7.php">http://www.dguhc-logement.fr/conv/textes/pub/cch_r331_7.php</a> ). La date d'ordre de service doit être renseignée ;</li> <li>- au bout de 4 année après la date de décision de financement si l'opération n'est pas terminée. La date de mise en service doit être renseignée.</li> </ul>
RGPP067	Une date de fin de dépôt de programmation est fixée chaque année par le service responsable de la programmation. Cette année peut être ajustée par le service tout au long de l'année si nécessaire.

**8.2 Annexe 2 : Liste des codes couleur thématiques pour les états**

État :		Couleur : intitulé Open Office	RGB :
En cours		Jaune pâle	255, 255, 128
Validée		Jaune	255, 255, 0
Pré-Progr.		Vert 6	128, 255, 128
Programmée		Vert 6	128, 255, 128
Rejetée		Jaune pâle	255, 255, 128
Constituée		Vert 5	0, 255, 64
Instruite		Gris 10%	230, 230, 230
Financée		Gris 20%	204, 204, 204
Annulée		Gris 10%	230, 230, 230
Lancée		Gris 30%	179, 179, 179
Livrée		Gris 60%	102, 102, 102
Soldée		Gris 80%	51, 51, 51